

LE RÉVEIL

ÉDUCATION PUBLIQUE - RÉFORMES

ARTHUR BUIES, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR

VOL I

QUEBEC, SAMEDI, 15 JUILLET 1876

No. 8

QUEBEC, 15 JUILLET 1876.

Suppression, Proscription.

M. François Langelier, avocat, professeur de droit à l'Université Laval, est chargé, en ce moment de contester devant le tribunal, l'élection de l'honorable Hector Langevin dans le comté de Charlevoix. M. Langelier allègue, parmi les faits de nature à invalider l'élection, l'influence indue exercée par certains prêtres de ce comté, *undue influence*, ce qui se traduirait mieux par intimidation spirituelle et temporelle. Sans mettre les prêtres en cause, sans porter aucune action contre aucun d'eux ni les appeler directement à rendre compte de leur intervention, le savant professeur se contenta d'énumérer, parmi une foule d'autres moyens de contestation, ceux de leurs actes qui ont contribué illégalement à la défaite du candidat libéral, M. Tremblay.

Là-dessus, le *Courrier du Canada* a revêtu son énorme armure, et a ceint l'immense épée avec laquelle il poursuit la société moderne. C'est quelque chose de terrible que cette épée, la quand elle entre dans le corps des institutions, et surtout des tribunaux civils auxquels le *Courrier* refuse absolument toute juridiction sur le clergé. Il n'a pas encore contesté la juridiction criminelle, parce qu'il n'y a pas lieu de le faire, un prêtre ne pouvant évidemment pas se rendre coupable d'un crime ou d'un délit, au point de vue humain. Mais quant aux tribunaux civils, halte là ! Si encore le *Courrier* se contentait de les répudier, tout le monde en rirait, ça serait tout à fait inoffensif, on ne discute plus ces choses là aujourd'hui que la société s'est formée sur des bases législatives parfaitement définies, justifiées par la raison, le droit et l'expérience. Aussi, ne pouvant porter atteinte aux institutions qu'il combat, c'est aux hommes qu'il s'en prend, il veut proscrire, exclure, supprimer, absolument comme le voulait le *Franco-Parleur*, lorsqu'il proposait, aux autorités, en parlant du *Réveil*, de nommer des inspecteurs pour ces aliments mortels que nous sert la littérature de notre époque. C'était une nouvelle situation du gouvernement à créer, et le rédacteur du *Franco-Parleur* aurait désiré sans doute être nommé inspecteur d'aliments mortels à mille piastres par an. Aujourd'hui, c'est le *Courrier du Canada* qui cherche

à proscrire M. Langelier; la semaine précédente, le *Nouveau-Monde* voulait faire supprimer le *Witness* de Montréal; évidemment, c'est le dernier mot de passe "Proscrivons, supprimons;" seulement, il n'y a pas uniformité dans le mode d'action. Le *Franco-Parleur*, on l'a vu, demande que cela se fasse par des inspecteurs; le *Nouveau-Monde*, avec qui il peut y avoir des accommodements, irait jusqu'à accepter un tribunal civil; quant au *Courrier*, qui ne démord pas de la doctrine, il ne voit pas le besoin d'intermédiaires, "Proscrivons," et c'est fait.

Lisez le *Courrier du Canada* du 7 juillet; voici ce qu'il dit en parlant de M. Langelier:

"Nous le voyions s'écarter de plus en plus du sentier catholique, et nous avons cru devoir lui rappeler qu'une telle conduite pouvait avoir pour lui des conséquences graves, outre qu'elle le mettait en danger de perdre sa position de professeur de l'Université Laval. Car, tout le monde le dit, c'est impossible pour une université catholique de compter plus longtemps parmi ses professeurs un homme qui, contrairement aux lois de l'Eglise, se fait le suppôt des accusateurs du clergé, et traîne les prêtres devant un tribunal civil."

Ce qu'il y a d'odieux dans ce paragraphe n'est rien en comparaison de ce qu'il y a d'audacieux. On voudrait s'indigner, et l'on reste stupéfait; on croit être révolté de ce moyen infâme de frapper un homme dans sa carrière et dans son existence, mais on reste confondu de l'effronterie avec laquelle le *Courrier du Canada* veut imposer directement à l'Université le renvoi d'un de ses professeurs. Serait-ce de l'intimidation par hasard, et le *Courrier* songerait-il à supprimer l'Université même après l'avoir mise en demeure de trancher dans son personnel? Et pourquoi pas? Quand on formule avec un pareil aplomb le principe qu'on ne peut traîner les prêtres devant un tribunal civil, autrement dit qu'il n'y a pas de lois pour les prêtres dans ce pays-ci, comment peut-on avoir exactement la conscience de son audace? S'attaquer à une institution particulière, est-ce donc plus que de s'attaquer aux lois mêmes, aux lois fondamentales de la société?

Les immunités de l'Eglise existent, continue l'organe révolutionnaire, et nous devons les respecter. Ah! vraiment; c'est une immunité de l'Eglise qu'un curé puisse dire en pleine chaire que le concurrent de l'honorable Langevin est Belzebuth en personne, qu'il se tienne au poil lui-même, intimidant les électeurs de la manière la plus flagrante et la plus éhontée, et que la plupart des autres prêtres du comté fassent pleuvoir à chaque prône la malédiction sur les amis de M.

Tremblay accourus pour lui prêter l'appui de leur parole et de leur influence? Si c'est là une immunité de l'Eglise, qu'on refonde le Code de la première à la dernière ligne, qu'on en fasse un nouveau, car celui que nous avons ne vaut rien. Il faut que tout le monde le sache; les habitants du Canada n'ont pas d'autres droits que celui d'être excommuniés et damnés chaque fois qu'il en prendra fantaisie à quelque bon vicaire rural ou à un curé montagnard. Dans ce pays-ci, il n'y a pas de lois, il n'y a que des immunités, et les seuls qui les possèdent, ce sont les prêtres. Nous demandions plus haut un nouveau code; à quoi bon? Quel besoin y en a-t-il? Tout le droit canadien peut se formuler en deux mots: respect pour les immunités. Ah! nous voyons bien maintenant pourquoi le *Courrier du Canada* veut enlever sa chaire à M. le professeur Langelier; elle est inutile! Pourquoi un cours de droit quand il n'y a pas de droits? L'Université sera sensible, espérons-le, à ce trait d'amitié, à cet intérêt que le *Courrier* porte à sa bourse. Mais aussi, il lui eût été difficile d'ouvrir les yeux, convenons-en, sans cet article de l'organe des Immunités.

Cet article, il faut le citer tout entier; c'est une révélation, une vraie révélation de nouveaux préceptes apportés aux hommes; le *Courrier* ne le dit pas, on connaît sa modestie, mais il n'y a personne qui ne le devine. Voici donc la suite:

"La conduite de M. Langelier est un scandale qui devra cesser le plus tôt possible. Il faut que le mal soit réprimé à son début, car il prendra des développements considérables.

Pas si considérable que la majorité qu'obtiendra M. Langelier sur le rédacteur du *Courrier*, s'il consent à se présenter de nouveau dans le comté de Montmagny. On sait que le rédacteur du dit journal couvre ce comté depuis quelque temps, qu'il lui fait un œil extrêmement doux; c'est pourquoi il tient à s'assurer d'avance des immunités, à empêcher que M. Langelier renouvelle à Montmagny le scandale qu'il donne en ce moment à Charlevoix; comme il y a toujours quelque petit mobile humain, même chez des apôtres!

"Quand les principes auront été foulés aux pieds, quand la vraie doctrine sera méconnue, la révolution éclatera avec toutes ses tristes et redoutables conséquences.

"Jusqu'à présent les accusations d'influence indue du prêtre ont été retirées dans les quelques contestations d'élection où elles avaient été portées." D'où vient donc qu'aujourd'hui, à un mois à peine de distance, elles sont maintenues? Qui a donc donné cette audace aux accusateurs?

"Hé bien! nous donnerons une réponse à ces deux questions, qu'elles qu'en soient les conséquences, parce que notre devoir de journaliste catholique nous oblige de faire connaître à l'autorité ce qui se passe ou se dit dans le peuple. Si les accusations d'influence indue du prêtre sont maintenues et portées devant un tribunal civil, cela est dû à une fausse interprétation du dernier mandement de Mgr. l'archevêque.

"Les libéraux catholiques soutiennent partout que ce mandement est leur réhabilitation, que le prêtre doit rester dans la sacristie, et ils disent, à qui veut l'entendre, que M. Langelier va se baser sur cette lettre pastorale pour prouver que l'intervention des curés de Charlevoix est indue.

"Voilà ce qui se dit dans le monde! on cache peut-être à l'autorité ce qui se passe depuis quelque temps! Après avoir entendu certains propos, hier, il nous est impossible de garder le silence aujourd'hui, et nous déclarons publiquement, afin que tous ceux qui doivent le savoir le sachent, qu'il se fait beaucoup de mal par suite d'une fausse interprétation de la dernière lettre pastorale."

Mais quelle est donc cette fausse interprétation? Diable! il faut être étonnamment subtil pour interpréter autrement qu'elles doivent l'être les dernières instructions de l'archevêque de Québec à son clergé. A moins de leur donner un sens tout contraire de celui qu'elles ont, il est impossible d'en imaginer un autre; il ne peut pas y avoir de fausse interprétation de ce qui est précis, net et formel.

C'est au *Courrier* à s'expliquer sur sa découverte; puisqu'il a trouvé quelque part une fausse interprétation de la lettre pastorale dont il s'agit, il est tenu de la faire connaître au public aussi bien qu'il est tenu d'éclairer les autorités sur ce qui se dit et se passe dans le monde. Ce n'est pas pour rien qu'on a une mission transcendante comme celle-là à remplir. Puisque l'interprétation donnée à la lettre pastorale par les libéraux est fausse, quelle est donc la vraie? Il faut absolument que le pieux organe s'explique là-dessus, car il est bien certain que l'interprétation continuera d'être la même encore bien longtemps.

Voyons maintenant la fin de l'article:

"Mais il est nécessaire qu'il arrive des scandales; afin que les excès soient promptement réprimés."

Bah! dès lors que les scandales sont nécessaires, pourquoi vouloir empêcher M. Langelier d'en faire tant qu'il peut? Ils sont nécessaires à Charlevoix peut-être, mais ils ne le sont pas à Montmagny. Serait-ce là de notre part une fausse interprétation? Quand St. Paul a dit: "Il est nécessaire qu'il y ait des hérésies," prévoyait-il qu'un futur candidat canadien en dirait autant des scandales? Si nous interprétons mal, le *Courrier* amplifie singulièrement; l'un est aussi dangereux que l'autre; rien ne sera plus aisé désormais que de justifier toutes les abominations; on s'autorisera de l'exemple de notre confrère, et l'on dira "c'est nécessaire;" nous n'aurons plus, quant à nous, d'autre mot à la bouche, en réponse à tous ceux qui refuseront le *Reveil*: "Recevez-le, il est impie, horrible, épouvantable, mais il est nécessaire."

"Oui, les libéraux catholiques interprètent fausement les enseignements de l'autorité; et cette clameur insolente qui s'est élevée du *Witness*, du *Reveil*, ces fleurs que les mains ennemies de l'église catholique ont jetées sur la publication du dernier mandement sont autant de insultes révoltantes et d'indices certains que l'erreur a cru y voir une apologie!

"Détrompez-vous, la doctrine de l'Eglise n'est pas changée, le prêtre n'a pas la bouche close; car chaque fois que, dans la politique comme dans toute autre affaire, le salut des âmes sera en péril, vous entendrez la voix de l'église guidant les fidèles et stigmatisant l'erreur et ses suppôts. Non, cette influence salutaire et nécessaire pour conduire le peuple n'est pas une influence indue! Et le clergé catholique qui, par sa science, son dévouement, a sauvé le monde de la barbarie et créé la civilisation, n'a pas perdu ses droits, et aujourd'hui, plus que jamais, il doit parler! Il doit parler, parce que l'erreur veut lui imposer silence!"

Nous n'ajouterons pas un mot de commentaires à cet article qui exprime, comme celui du *Nouveau-Monde* cité précédemment dans nos colonnes, une résistance déterminée, quoique déguisée, à la lettre pastorale de l'archevêque de Québec. Si Dieu n'était pas Dieu, ce serait une rude tâche pour lui que de distinguer l'ivraie du bon grain au milieu de la confusion où nous allons voir arriver toutes choses dans notre pays.

P. S. L'article ci-dessus était écrit quand nous avons vu dans l'*Événement* que le rédacteur actuel du *Courrier du Canada* avait été expulsé de l'Université-Laval. Nous ne le croirons jamais. Il y a un malentendu. Les directeurs de l'Université auront offert à l'éminent écrivain une chaire de droit, et celui-ci, convaincu comme il l'est que sa mission est d'*éclairer les autorités* aussi bien que de sauver les consciences, n'aura voulu accepter rien moins qu'une chaire de théologie. L'*Événement* a commis là le délit de fausse nouvelle, ce qui, joint à la fausse interprétation qu'en sa qualité de libéral il a dû faire du mandement de l'archevêque, est plus que suffisant pour lui mériter une de ces excommunications de gros calibre, comme il s'en fabrique dans les arsenaux de la presse dévote. L'*Événement* devrait être plus circonspect. Lorsqu'il dit d'un homme remarquable comme le rédacteur du *Courrier* qu'il vilipende une institution où il a reçu son éducation, il oublie combien cette institution est défectueuse, puisqu'elle se prive de gaieté de cœur des lumières de ce juriste doublé d'un théologien. Un jour viendra (qui n'est pas venu) où l'*Événement* versera des larmes amères sur la bévée qu'il a commise ; ce jour là, le rédacteur du *Courrier*, élu par une forte minorité dans Montmagny, fera un discours sur les immunités ecclésiastiques, et notre planète aura changé de route.

Dieu du ciel ! où irons-nous ensuite ?

Voici maintenant la *Gazette des Campagnes* qui veut supprimer à son tour. Ce qui gêne la *Gazette*, ce qui lui rend la vie dure, ce sont les contestations d'élections. Elle conseille aux habitants de ne pas souscrire pour les contestations, afin de garder la paix dans le pays. Mais ce qui ennuie encore bien plus la *Gazette*, ce sont les élections mêmes. Oh ! s'il n'y avait pas d'élections, comme le bon peuple serait bien plus soumis, comme on le gouvernerait à son gré, comme on lui ferait accroire tout ce qu'on voudrait ! Il en gobe déjà joliment, mais figurez-vous donc qu'il n'y ait plus d'élections du tout, que l'habitant n'entende plus parler de rien, ça serait-il un beau règne un peu ! Lui en ferait-on avaler avec la *Gazette*, avec le *Franc Parleur*, avec le *Journal des Trois-Rivières* ! La paix que rêvent ces conciliateurs, c'est l'abrutissement, c'est l'aplatissement. Aucun conflit d'idées, cela veut dire pas d'idées du tout, et c'est au nom de la concorde et de la paix qu'on prêche cet aplatissement ! Il y a longtemps que nous connaissons cela. "L'ordre règne à Varsovie" est une vieille formule ; de même, "la paix est dans nos campagnes," cela veut dire qu'aucun bruit du dehors n'y arrive, aucune idée n'y pénètre, la vie intellectuelle y est morte, et la *Gazette* s'y étend comme un linceul.

La paix, soit ! mais la paix qui vivifie, et non pas celle qui abrutit.

Nous apprenons avec regret que notre brillant confrère, le rédacteur de la *Gazette de Soré*, est atteint de ramollissement du cerveau. Cette terrible maladie est incurable ; comme il arrive souvent, elle présente dans le cas actuel des singu-

larités qu'on ne peut s'empêcher de trouver comiques, et est accompagnée d'hallucinations bizarres. Une de ces hallucinations qui bouleversent le cerveau de notre malheureux confrère, consiste en ce qu'il croit voir M. Rosaire Thibaut partout, le tirant par les oreilles, le mettant à la porte de son magasin, ou lui faisant toute sorte d'autres agaceries qui ne conviennent pas de la part d'un homme aussi généreux et aussi libéral que M. Thibaut envers un homme aussi malade que le rédacteur de la *Gazette*.

Ces hallucinations varient quelquefois, mais M. Thibaut est toujours au fond. "Une idée fixe est une vrille," a dit Victor Hugo ; quand un insensé en a une, elle ne le lâche plus, comme chez l'ivrogne. Ainsi, lorsque M. Thibaut ne pince pas notre confrère, ne le tire pas ou ne le sort pas, c'est qu'il envoie des sommes fabuleuses au *Réveil*, c'est qu'il dicte à son rédacteur, qui n'est là que pour la forme, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, c'est qu'il lui souffle chacune de ses idées et inspire jusqu'aux virgules des annonces. Il paraît que c'est à cause de cela que M. Thibaut est *très-fat et très-ignorant*, autant qu'il est riche. On peut trouver cela contradictoire, mais le ramollissement exclut la logique.

Dieu ! si notre confrère pouvait avoir raison, comme nous en serions heureux pour le *Réveil* ! mais il diffère terriblement d'avec le *Pionnier de Sherbrooke* qui nous fait mourir d'inanition avant la chute des feuilles (autre idée fixe), quoiqu'il se rapproche un peu de la *Minerve* qui a fait souscrire à Sir A. T. Galt *cinq cents dollars* pour notre journal.

Il n'y a que le *Réveil* qui fasse de bonnes affaires de ce temps-ci, et la *Minerve*, qui ne peut parvenir à régler les siennes, est jalouse en diable.

Un Echantillon de Journalisme Canadien.

"LE RÉVEIL"

Tel est le titre d'un journal publié à Québec par le fameux Buies ex-éditeur de la *Lanterne*. Nous disons fameux, parce que ce Monsieur s'est déjà acquis une réputation que personne qui se respecte n'enviera.

C'est ce que quelques-uns appellent un homme de lettres, mais c'est très-certainement un impie ; c'est un esprit fort qui n'a pas assez de tête pour le contenir ; c'est un bon tourneur de phrases vides de sens et un écerelé de première force ; c'est une intelligence dévoyée.

Son imagination est chez lui la folle du logis, et il n'a qu'elle pour le guider. Il n'est donc pas difficile de s'expliquer quelques-uns des articles qui ornent parfois les colonnes de son journal *dégoûtant de haine et d'impiété*, entr'autres celui qu'il vient d'écrire à l'adresse de Sa Grandeur Mgr. de Montréal.

Cet article aussi bien écrit que bêtement pensé dépasse de beaucoup toutes les saletés que le *Witness* de Montréal ait jamais vomies contre Sa Grandeur.

C'est odieux, et si jamais il arrivait à l'idée de quelques-uns de nos concitoyens de croyance différente de penser que ce chef-d'œuvre de sottises, de mensonges et de calomnies est quelque peu l'expression des catholiques, qu'ils se détrompent, parce qu'ils sont dans une erreur grossière.

Les catholiques de la trempe de Buies et de ses pareils, nous les passons facilement au *Witness* et même au besoin à

Sir A. T. Galt pour en faire ses délices. Pour nous, Buies, non-seulement n'est pas un catholique, mais il est avec beaucoup d'autres *ejusdem farinae* le poison venimeux qui tue ceux d'entre nous qui le lisent et le goûtent. Aussi nous n'avons pas de doute que cette misérable feuille mourra avant longtemps d'inanition ou ne vivra que par le concours et l'appui de nos ennemis les plus acharnés. — *Pionnier de Sherbrooke.*

Nous prenons la peine de reproduire l'article ci-dessus pour faire voir aux étrangers qui lisent le *Réveil*, et qui n'ont aucune idée de la presse canadienne-française, comment écrivent et quels procédés emploient certains de ses rédacteurs, et encore, ils ne sont pas rares, ceux-là. On admettra que c'est une rude tâche que de vouloir élever le niveau d'un journalisme pareil, et l'on comprendra aisément pourquoi, dans notre pays, le premier venu se croit propre à cette carrière, absolument comme on est portefaix ou casseur de pierres. Il n'y a que deux ou trois journaux canadiens-français qui fassent une polémique digne, argumentative et non pas injurieuse; le reste n'est qu'un amas de plates grossièretés et d'invectives de carefour.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Le *Nouveau-Monde* demande que la législature locale supprime le *Witness*, s'il ne retire pas de ses colonnes certains articles, qu'il dit porter atteinte aux catholicisme. Nous désirerions savoir de cet ami de la suppression s'il a la moindre idée de ce qu'il exige. Rien ne peut empêcher les amis d'un journal de l'acheter. Qu'on le supprime à Québec: on le publiera en dehors de Québec et on le vendra à Québec il renfermera probablement des articles deux fois plus injurieux.

Que ferait alors le *Nouveau-Monde*? exigerait-il la suppression des convois de chemin de fer qui transporteraient ce journal? Mais on se servirait de voitures, de diligences. En réclamerait-il la suppression? On se servirait des chemins. Lui fermerait-on la voie publique? On aurait alors recours aux messagers, aux chevaux, aux bateaux-à-vapeur. Passerait-on suppression sur tout cela; n'aurait-on à sa disposition aucun moyen de transport, les lecteurs apporteraient le journal dans leurs poches. Supprimerait-on les poches, deviendraient-elles illégales? Les personnes cacheraient le journal sous leurs habits. On supprimerait les habits; on supprimerait les bureaux de poste, les télégraphes, les petits porteurs. Inutile! le journal se lirait, se transmettrait quand même. On supprimerait les écoles, (le journal n'aurait rien de menaçant, si en général on ne savait pas lire;) il se rencontrerait toujours quelque personne qui le lirait aux autres. Qu'il fasse alors? Le fait est qu'on en arrive à se convaincre qu'il faudrait supprimer tous les yeux et toutes les oreilles de la population de la province de Québec. Ce ne serait pas contraire à l'Écriture Sainte, car, comme le *Nouveau-Monde* doit le savoir, Jésus a dit: "Quod si oculus tuus facit ut tu offendas, erue eum et abjice abs te."

Mais le *Nouveau-Monde* n'exigerait pas cela, pour la raison, entre beaucoup d'autres, qu'une population aveugle et sourde ne pourrait le lire! Mais, soyons sérieux, maintenant. Ignore-t-il ce confrère que s'il réussissait à obtenir cette suppression, la population curieuse n'en serait que plus portée à lire ces journaux supprimés, et qu'on verrait alors la province de Québec envahie par des journaux de pire espèce, et de principes plus pernicieux encore? Ne sait-il pas,

lui qui veut faire renaitre ici la proscription, la suppression, que les protestants devenus en majorité supprimeraient, eux, la religion catholique?

Ne se rappelle-t-il pas que pendant plusieurs années, la messe a été défendue sous peine de mort par toute la Grande-Bretagne; qu'alors si un catholique convertissait un protestant, ils étaient tous deux passibles de mort, sous accusation de haute trahison; que les catholiques étaient privés de toute charge, du droit de posséder des armes, d'avoir des écoles, que dis-je d'avoir même un bon cheval? Il doit savoir: que Rome, actuellement à la merci de ses ennemis, est encore plus faible maintenant qu'il l'était alors.

Qu'une fois pour toutes, le *Nouveau-Monde* comprenne bien que protestants et catholiques ont déterminé, qu'en Canada, il y aurait liberté de la parole et liberté de la presse. — (*Grip, Ontario.*)

Le Centenaire de l'Indépendance Américaine.

1776-1876.

(Suite et fin.)

III.

Quel était le premier président de la République des États-Unis? C'est à ses contemporains, à ses concitoyens, qu'il faut le demander.

"Son esprit était vaste et puissant, dit Jefferson, sans être pourtant tout-à-fait de premier ordre; et, d'après ce que j'ai vu, il n'a jamais existé de jugement plus solide que le sien. Il était inaccessible à la crainte; et peut-être la prudence était-elle le trait le plus prononcé de son caractère."

"Il n'agissait jamais avant d'avoir pesé mûrement toutes les circonstances et toutes les considérations, s'arrêtant s'il lui restait quelque doute, mais dès qu'une fois sa résolution était prise, allant à son but à travers tous les obstacles. Il était bien réellement, dans toute l'étendue de ces expressions, un sage, un homme. Sa constitution était naturellement irritable et fortement tendue; mais, ses réflexions et une volonté forte lui avaient fait acquérir sur cette disposition un empire habituel et constant."

En arrivant aux affaires (30 avril 1789) avec John Adams comme vice-président, qui appartenait au parti fédéraliste ou de la réaction, Washington composa un ministère dans lequel se trouvaient les personnages les plus disparates au point de vue de l'opinion. Il choisit Jefferson, qui arrivait de France, comme ministre des affaires étrangères, et comme ministre des finances, Hamilton, l'un républicain, l'autre fédéraliste. Il y a quelque rapport entre ce ministère et le premier cabinet formé par M. Thiers, après son élection à la présidence.

L'influence du nouveau gouvernement se fit sentir de suite, réveilla la confiance du public, ranima le commerce et donna un vaste essor à la prospérité du pays, après l'adoption de l'admirable rapport financier présenté par Hamilton. Deux systèmes de gouvernement se trouvaient en présence, celui de l'école américaine, basé sur la Déclaration des droits, et le système anglais, qui avait pour lui la tradition, et dont les zéloteurs regardaient la République comme exposée aux plus graves dangers, tant que l'influence populaire ne serait pas contrebalancée par une aristocratie quelconque. Ces derniers raisonnaient à peu près comme nos conservateurs d'aujourd'hui. J'entends ceux qui, sous cette étiquette, ne cachent point une défroque monarchiste.

Malheureusement, c'était ces hommes qui dominaient dans les conseils de Washington. "Il désirait sincèrement,

dit encore Jefferson, que le peuple eût le gouvernement de lui-même; dans la mesure où il était capable de l'exercer. Le seul point où nous avons différé, c'est que j'avais plus de confiance que lui dans l'intégrité naturelle et le discernement du peuple. Il m'a mille fois protesté de sa ferme résolution d'assurer au gouvernement existant toutes les chances d'une loyale expérience."

Washington avait d'autant plus de mérite qu'il était au fond du cœur partisan du système représentatif anglais, c'est-à-dire de la monarchie constitutionnelle. Il fut très long à se décider pour prendre parti contre la mère-patrie dans la guerre d'indépendance, mais une fois que sa raison lui eut démontré la nécessité d'une scission, il adopta par logique les principes républicains et leur demeura fidèle.

Après une glorieuse administration et une réélection qui réunit l'unanimité dans les collèges électoraux, Washington refusa de se présenter une troisième fois et laissa le champ libre à une lutte ardente entre les fédéralistes et les républicains. Les premiers portaient John Adams, les seconds Thomas Jefferson, l'illustre rédacteur de la Déclaration d'indépendance. John Adams obtint 3 voix de plus que Jefferson, qui, aux termes de la Constitution, fut élu vice-président.

Le gouvernement de John Adams, soutenu par une majorité compacte dans les deux Chambres, travailla avec une ardeur sans pareille à modifier le système américain, pour le rapprocher autant que possible du modèle anglais. "Quelques-uns, dit L.-P. Conseil,—et John Adams lui-même,—n'étaient dirigés que par une prévention sincère en faveur de ce dernier système, mais à leur suite venait la tourbe des hommes d'argent, que l'intérêt de leur commerce attachait à l'Angleterre, les intrigants, auxquels l'accroissement des dépenses publiques offrent la chance de s'enrichir aux dépens du public, et les ambitieux qui voyaient dans les empiétements du pouvoir exécutif une occasion de multiplier les places pour eux-mêmes et pour leurs familles.

La guerre avec la France, qui avait si puissamment concouru à l'indépendance de l'Amérique, fut un des fruits de ce beau système, et l'on en profita pour édicter des lois restrictives de la presse et de la liberté de discussion.

Ces lois impopulaires contribuèrent à dépopuler le gouvernement de John Adams et à assurer le triomphe des républicains, lors de la suivante élection présidentielle. Jefferson fut à son tour élu président et John Adams qui se représentait fut même battu pour la vice-présidence qui échut à Burr.

En arrivant au pouvoir, le premier soin de Jefferson fut de ramener le gouvernement des Etats-Unis aux règles dont il n'aurait jamais dû s'écarter. Il s'occupa ensuite de rendre aux hommes exclus si arbitrairement de tous les emplois publics une part proportionnée à leur influence, mais il le fit progressivement, sans secousse et sans esprit de réaction. "Les modifications effectuées par Jefferson, pour des raisons politiques, dit M. Bigelow, sont en petit nombre et parfaitement justifiables, abstraction faite de tout esprit de parti."

Son administration se distingua, dans presque toutes les circonstances, par son énergie, ainsi que par l'ampleur et la netteté de ses tendances; aussi fut-il réélu pour une seconde période présidentielle, sans opposition, et pour ainsi dire sans compétiteur.

Durant ses deux présidences, Jefferson fut violemment attaqué par les journaux de la réaction, et s'en montra, dit-on, fort touché, mais jamais il ne se laissa entraîner par ses ressentiments personnels à la moindre démonstration publique contre la liberté d'écrire, ni contre aucune liberté.

Plus heureux ou plus sage que ses devanciers, il eut l'insigne honneur de formuler théoriquement la séparation de l'Eglise et de l'Etat et d'en faire l'application dans son propre pays, pensant avec raison que, livrée à elle-même, la liberté va au bien.

Dès lors la haine du parti clérical contre cet ami des philosophes et de la Révolution française ne connut plus de bornes.

"Ils sont tous en insurrection contre moi, écrit-il le 23 septembre 1800 au docteur Rush. Les résultats du plan de X, Y, Z (les chefs du parti réactionnaire), qui ont montré dans quelle illusion il était possible de faire tomber le peuple, et les succès de la tentative entreprise sous l'empire de cette illusion contre la clause de la Constitution qui, en garantissant la liberté de la presse, protège aussi la liberté religieuse, avaient réveillé l'espoir favori du clergé, qui est de voir les Etats-Unis accorder un établissement national à l'une des formes spéciales du christianisme, et comme chaque secte regarde la sienne comme la seule vraie, toutes se flattaient d'obtenir la préférence. Le retour de notre pays au bon sens qui lui est naturel, promet de faire avorter ces espérances."

La correspondance si variée, si intéressante, de Jefferson, ses mémoires, ses actes publics, sont, en quelque sorte, le programme des sociétés modernes: liberté de la presse, droit de réunion, restrictions apportées à la détention préventive, constitution libérale de la propriété intellectuelle, désarmement, etc., toutes ces questions ont été traitées et élucidées par lui.

Jefferson repoussa les sollicitations des législateurs des divers Etats l'engageant à se présenter une troisième fois à l'élection. Ame antique, il avait consolidé l'édifice encore chancelant de la République et n'aspirait plus qu'au repos. De retour à Monticello, il put dire comme un autre Cincinnatus aux habitants du comté d'Albemarle qui venaient lui apporter le tribut de leur respectueuse admiration:

"De qui ai-je enlevé le bœuf, ou qui ai-je trompé? Qui ai-je opprimé, et des mains de qui ai-je accepté un présent pour fermer les yeux à la justice? Je m'en remets à votre verdict."

Jefferson est mort pauvre, et l'on trouve dans ses papiers son épitaphe rédigée par lui-même; il n'y parlait ni de son ambassade à Paris, ni de sa double présidence; il se contentait de rappeler qu'il était le fondateur de l'Université de Charlottesville, l'auteur de la Déclaration d'indépendance et le rédacteur du statut de la Virginie pour la liberté religieuse.

E. A. SPOLL.

La Liberté de l'Enseignement en France.

DEBATS PARLEMENTAIRES.

Nous commençons aujourd'hui l'exposé de ce débat mémorable par le premier discours sérieux qui a suivi les escarmouches d'ouverture. C'est M. Pascal Duprat qui a la parole:

M. PASCAL DUPRAT dit que le projet de loi a pour unique objet de rendre à l'Etat la collation des grades.

L'orateur est le partisan résolu de la liberté d'enseignement; mais le maintien entre les mains de l'Etat du droit de collation des grades n'a rien de menaçant pour la liberté: il ne faut pas parler ici de persécution et de martyre. La gloire du martyre ne s'acquiert pas à si bas prix. La liberté de l'enseignement consiste à enseigner ce qu'on sait ou ce qu'on croit savoir, dans l'ordre et suivant les méthodes qu'on préfère; le grade est l'affirmation d'une capacité déterminée: il constitue un privilège au profit de quelques-uns, et il n'appartient qu'à la puissance publique de créer cet avantage qui ouvre les carrières publiques. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

On prétend qu'on n'est pas libre si l'on n'a pas le droit de conférer les grades. Où est le lien logique entre ces deux idées?

On a parlé de ce qui se passe à l'étranger.

L'orateur a eu, dans les loisirs forcés de l'exil, l'occasion d'étudier les universités étrangères. En Belgique, le système des jurys mixtes a produit les effets les plus déplorables; il vient d'être repoussé par la Hollande, ce pays sage qui a une si longue pratique de la liberté.

Ceux qui se plaignent aujourd'hui d'être opprimés sont les mêmes qui, à l'Assemblée Nationale, s'étaient élevés contre la liberté des conférences et des cours publics proposé par l'orateur, liberté qui est cependant le fondement nécessaire de la liberté des corporations. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

L'Etat a un grand rôle à remplir dans le monde, rôle dont il ne pourra jamais être destitué, celui de venir au secours des individus et des associations. Or, un des services publics qu'il doit assurer, c'est l'enseignement.

Le projet de loi ne méconnaît donc aucun principe; il consacre et la liberté de l'enseignement et le droit de l'Etat. Il produira ce double résultat de maintenir, d'élever le niveau des études et de défendre la société civile et laïque contre des empiètements dangereux. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

La France est partagée, non pas en deux camps, mais entre deux tendances; l'orateur et ses amis sont les partisans résolus de la société civile et laïque; mais il y a tout un parti qui a déclaré la guerre à tous les principes sur lesquels repose cette société. D'un côté, il y a les principes de 1789, la déclaration des droits de l'homme, toute la littérature politique du dix-huitième siècle; de l'autre, le *Syllabus* qui est le recueil des anathèmes de l'Eglise contre les principes de la société moderne. (Applaudissements à gauche.)

Eh bien, la société civile a le droit de se défendre contre les dangers que lui ferait courir l'introduction dans son sein d'éléments aussi hostiles, et l'adoption du projet de loi épargnera des orages au pays. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. DE LA BASSETIÈRE est d'avis que derrière le projet de loi se cachent d'autres aspirations et d'autres doctrines que celles qui sont proclamées tout haut. Il ne touche pas à une simple question de grade; ce qu'on veut, c'est porter atteinte à l'enseignement libre, notamment à l'esprit chrétien.

On n'ose pas attaquer ouvertement dans son ensemble la loi de 1875 parce qu'on craint de soulever le sentiment du pays; mais on espère la détruire par lambeaux.

Cette loi n'avait pas méconnu les droits de l'Etat; elle avait respecté ses riches dotations; elle ne donnait aux facultés libres qu'une part inférieure dans la composition des jurys mixtes. Mais c'était encore trop, paraît-il: on veut aujourd'hui leur enlever les faibles avantages qu'on leur avait concédés.

Supprimer pour les facultés libres le droit de prendre part aux examens, c'est leur enlever tous les moyens de vivre.

On retombera ainsi dans cette discipline du travail qui est le propre des institutions centralisées, et l'on n'obtiendra aucun des résultats favorables qu'on pouvait espérer du développement de la liberté.

L'honorable M. Bert était lui-même partisan de la pluralité des universités avec le droit pour elles de conférer les grades; seulement il maintenait ces universités sous la direction de l'Etat; la concurrence que M. Bert voulait établir dans le monopole, l'orateur la voudrait, lui, dans la liberté.

Ce n'est que sous le régime de la liberté qu'on pourra revoir les beaux jours de l'ancienne Université de Paris.

Le droit d'investiture des grades n'a jamais été contesté à l'Etat; il n'a rien de commun avec le droit d'examiner les élèves qu'on a instruits.

Pour redouter un abaissement dans le niveau des études, il faut n'avoir pas songé à ces grandes universités d'Angleterre qui formaient des ministres de vingt-trois ans.

Quel est, au fond, le véritable motif qui anime les auteurs du projet actuel? Ils craignent la lutte, ils se défont de la liberté. On veut décourager les jeunes facultés, faire le vide autour d'elles; on redoute que la confiance des familles ne se porte vers les établissements libres.

Il y a toute une école qui poursuit l'idée païenne et césarienne de l'omnipotence de l'Etat. Quand on songe que l'Etat peut s'incarner dans un homme comme Caligula ou Néron, ou dans une Assemblée comme la Convention, il est permis de craindre que la jeunesse du pays ne soit un jour rassemblée en une immense hécatombe

morale et jetée aux pieds de l'athéisme. (Très-bien! très-bien! à droite.)

L'Etat actuel n'a ni religion ni doctrine; c'est donc dans l'indifférence et la neutralité qu'on veut élever les jeunes générations. Déjà une jeunesse plus malheureuse que coupable parle de déchristianiser les races latines. Aujourd'hui la famille, demain la propriété, seront également menacées. Il faut s'arrêter pendant qu'il en est temps encore. Si la Chambre, malgré tous les avertissements, persiste à renverser les colonnes du temple, l'orateur et ses amis auront du moins tout fait pour décliner toute responsabilité dans cette œuvre de destruction. (Applaudissements à droite, — bruit à gauche.)

M. SPULLER, rapporteur, dit qu'il n'entreprendra pas de réfuter les erreurs de fait et de doctrine qui ont été produites dans cette discussion. Il se bornera à caractériser le projet de loi et à démontrer que la liberté de l'enseignement supérieur n'est nullement atteinte.

Ce qu'on veut, en réalité ce n'est pas la liberté de l'enseignement, c'est le partage de la puissance publique. La commission croit que ce partage serait dangereux. C'est pour cela qu'elle demande à la Chambre de revenir sur la transaction qui avait été acceptée par la dernière Assemblée.

Le projet de loi est un retour à un système éprouvé, qui a produit de bons résultats, qui a fait l'envie de plusieurs peuples de l'Europe. Quant au système nouveau qu'on préconise, il a produit, hors de la France, des résultats désastreux.

On a parlé de droits acquis: en ce qui touche la collation des grades, il n'y a pas de droits acquis; le jury mixte, en effet, n'a pas encore fonctionné.

Les partisans de la liberté garderont ce qu'ils ont demandé: le droit d'enseigner dans des établissements libres. Ce droit restera entier.

Les facultés libres comptaient, dit-on, sur les ressources que produirait pour elles la collation des grades; mais alors c'est donc une subvention qu'elles demandent à l'Etat? L'Etat ne leur doit aucune subvention, sous une forme quelconque, directe ou indirecte.

Quant à la liberté des méthodes, elle n'est pas ici en question, les méthodes sont appliquées pendant toute l'année; l'Etat n'a rien à y voir. Le jour de l'examen, les professeurs des facultés de l'Etat, qu'on en soit sûr, ne s'ingénieront pas à faire la guerre aux élèves sur les méthodes.

L'école supérieure des Carmes a présenté de nombreux élèves imbus de ses doctrines aux examens de la Sorbonne. Ces élèves se sont-ils jamais plaints des examinateurs de l'Etat? L'archevêque de Paris rendait hommage à leur impartialité.

C'a été un mot-d'ordre en France de réclamer la liberté comme en Belgique. C'est se faire une fausse idée de la situation de ce pays, où le clergé a eu de tout temps une influence dominante, et où il a lui-même à un moment donné, proscrit la liberté de l'enseignement comme toutes les autres.

La liberté de l'enseignement fut conquise en 1835; les catholiques en profitèrent et fondèrent l'université de Louvain, à ce moment fonctionnait un jury central où dominait l'influence catholique. Il en résulta un abaissement sensible dans le niveau des études.

Le jury central était donc condamné; il disparut en 1849, grâce à l'arrivée au pouvoir des libéraux, et il fut remplacé par le jury mixte, qui a fonctionné pendant vingt-sept ans, sans qu'on cessât d'en signaler les mauvais effets. Il a cessé aujourd'hui d'exister. Il ne faut pas l'introduire en France.

La question, ainsi posée, n'a plus d'obscurité pour personne. Entre les deux systèmes, le choix ne peut être douteux.

On reproche aux partisans du projet de loi de faire de l'Etat un dieu et de tout lui sacrifier. Il n'en est rien. Ce qui est vrai, c'est qu'ils entendent repousser les mains audacieuses qui veulent enlever à l'Etat ses prérogatives essentielles.

L'Etat a longtemps lutté contre l'Eglise, et il a réussi à se placer en dehors et au-dessus de toutes les confessions religieuses. Cette situation, on la lui conteste, on veut la lui enlever.

Assurément si l'Etat a une fonction nécessaire et qui doit être respectée, c'est celle qui consiste à maintenir le niveau des études, à protéger le public contre les charlatans et les empiriques. (Bruit à droite. — Très-bien! très-bien! à gauche.) Il a aussi la garde de

fonctions publiques, il a la responsabilité de ses fonctionnaires. C'est à lui qu'il appartient de leur en ouvrir la carrière.

Il ne s'agit pas de rouvrir la discussion sur la liberté de l'enseignement ; il convient de procéder lentement et sûrement (Applaudissements à gauche.)

M. KELLER dit qu'on n'a pas assez insisté sur le caractère politique de la loi et même sur son caractère social. Cette loi est une première concession aux passions irréligieuses.

Les arguments techniques des partisans du projet ne tiennent qu'une place secondaire dans la question. Il est vrai qu'il y a abaissement dans le niveau des études. Cet abaissement a sa source dans le monopole de l'Université.

L'Université, en présence du développement exclusif des intérêts matériels, n'avait aucun principe, aucune doctrine à leur opposer. Aussi a-t-elle inventé l'éclectisme, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus funeste à une nation.

La loi de 1875 avait opposé la concurrence au monopole et l'on pouvait en espérer les plus heureux résultats pour relever les études. Cette loi est menacée dans sa partie la plus essentielle.

C'est à tort qu'on a comparé le système belge à celui de la loi de 1875. Il y a de profondes différences entre eux, elles sont toutes à l'avantage du système français.

La loi qu'on propose est la destruction prochaine des facultés libres. Les élèves iront là où seront les examinateurs. Il ne faut pas se faire d'illusions. Ce résultat est celui qu'attendent la plupart des partisans de la loi.

Il y a, dans cette loi, une violation révolutionnaire des droits acquis. Des institutions importantes se sont fondées sur la foi des dispositions adoptées en 1875. Elles sont frappées au cœur au lendemain de leur naissance.

La vraie raison, la raison politique qui a inspiré le projet de loi, elle se trouve dans le *post-scriptum* de l'exposé des motifs. On y découvre que le jeune ministère est en quête d'une majorité qui veuille bien l'épouser. Le projet de loi est un gage qu'elle a réclamé, un cadeau de fiançailles. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Ce n'est encore qu'un premier pas. M. Spuller a dit qu'il fallait aller lentement et sûrement.

La sécularisation complète de l'enseignement faisait partie du programme de tout un parti qui compte de nombreux représentants dans la Chambre.

Le ministère a adopté cet article du programme.

La passion anti-cléricale est aussi vieille que l'Eglise ; elle n'a pas été assoupie par le sang des martyrs. De nos jours, elle a pris une vivacité nouvelle. On a rappelé hier les paroles prononcées au congrès de Liège. Des publications récentes et nombreuses reproduisent ces odieuses doctrines.

Elles se sont traduites dans les faits, et l'on a vu, pendant la guerre, les actes les plus criminels contre les membres du clergé.

Cette passion a survécu à nos désastres, bien que l'Eglise n'ait, dans son passé et dans ses doctrines, rien qui soit contraire à la forme républicaine. Son but est la destruction entière du catholicisme.

Ceux qui demandent la séparation de l'Eglise et de l'Etat sont des esprits naïvement libéraux. Les habiles ne veulent point de cette séparation.

Il n'y a plus aujourd'hui d'ultramontains et de gallicans. On comprend que dans l'enivrement d'un grand règne quelques évêques eient eu la faiblesse de signer la déclaration de 1682. (Bruits divers). Mais assurément aucun ministre des cultes n'aspirera au rôle de Louis XIV.

Il y a au Vatican un pontife portant la triple couronne de la sainteté, de la vieillesse et de l'adversité. Il est le représentant de Dieu et le défenseur de la liberté des consciences. (Très-bien ! très-bien ! à droite). Aucun évêque ne se sépare de lui, aucun prêtre ne se sépare de son évêque. Les catholiques en France sont unis et personne ne les séparera. (Nouvelle approbation à droite).

On reproche aux catholiques de n'être pas morts, Julien leur faisait déjà ce reproche. Oui, ils sont vivants, et au lendemain des désastres de la France ils se sont réveillés. Ils ont voulu relever les âmes et les caractères par la religion. (Très-bien à droite).

Ils ont demandé le service obligatoire ; mais ils ont demandé aussi l'aumônerie militaire ; ils ont inauguré les cercles d'ouvriers. Des réunions animées d'un sentiment patriotique et religieux ont eu

lieu dans les provinces. C'est ce réveil dont on fait un grief aux catholiques.

On leur reproche aussi de n'être pas de leur temps. Ce reproche n'est pas fondé. Il y a entre la mission de la France et celle de l'Eglise une harmonie complète. La liberté peut et doit exister avec l'Eglise.

Partout où des constitutions libres ont été pratiquées, elles ont trouvé de dévoués auxiliaires dans les catholiques.

Les races latines qu'on cherche à déchristianiser ne renaîtront qu'en redevenant chrétiennes, et elles le redeviendront.

Puisqu'on ne peut changer la forme religieuse de la France ni rien mettre à la place du catholicisme, il n'est pas politique de chercher à le détruire.

La loi constitue un procédé révolutionnaire qui porte atteinte à des droits acquis. Elle touche même aux consciences. Le gouvernement y voit peut-être une concession sans importance qui lui fera gagner du temps.

Mais qu'il y prenne garde, cette concession ne fera que rendre la passion anti-cléricale plus avide et plus impatiente.

En 1830, alors que le flot révolutionnaire montait et attaquait réellement l'Eglise, un ministre s'est honoré en inaugurant une politique de résistance. Sachez résister au lieu de vous en aller vers la pente qui mène aux abîmes. (Applaudissements à droite).

(A continuer.)

LES FLOTTES CUIRASSÉES.

Les renseignements publiés par la plupart des journaux sur la situation respective des différentes marines, sur les forces qu'elles pourraient mettre en présence dans le cas où quelque événement ferait tout à coup éclater la guerre, sont tellement fantaisistes, tellement inexacts qu'il peut être utile de rechercher quelles sont actuellement les escadres des principales puissances, quels sont les navires qu'elles pourraient mettre en ligne en peu de temps.

Nous n'envisagerons la question qu'au point de vue des navires cuirassés, puisqu'on les considère, aujourd'hui, comme représentant l'unique force navale ; mais notre examen se trouvera ainsi circonscrit, et, d'ailleurs, en général, la flotte non cuirassée est jusqu'à un certain point proportionnelle à l'escadre de combat proprement dite.

Commençons par la Turquie, puisqu'elle fait tant parler d'elle. En ajoutant aux navires pris au vice-roi d'Egypte, ceux pour lesquels l'ex-sultan a su trouver un emploi de sa cassette un peu plus utile que l'entretien de son harem ou l'achat de voitures luxueuses, nous trouvons au total 17 navires cuirassés à flot ; mais, dès à présent, il faut faire une distinction entre l'effectif tel qu'il est porté sur le papier et ce qui pourrait efficacement entrer en ligne. On ne peut mettre sur le même pied des navires à faible vitesse, portant une cuirasse de 10 ou 12 centimètres, et les nouveaux cuirassés à grande vitesse, défendus par des plaques de 20 centimètres, portant des canons qui, dans le tir normal et des conditions avantageuses, peuvent percer bien au delà. Nous diviserons donc la flotte cuirassée en trois catégories.

1o Les navires ayant une cuirasse de 20 centimètres et au-dessus ;

2o Les navires cuirassés plus modérément, mais ayant cependant une vitesse suffisante pour suivre les escadres, pour pouvoir au besoin utiliser leurs canons ou donner un coup d'épée à quelque adversaire même plus rapide qui serait momentanément désemparé ;

3o Les cuirassés aptes uniquement au service des garde-côtes, les monitors chargés de défendre les ports, ou enfin ces navires de pacotille que quelques marines secondaires se sont vues moralement contraintes de se procurer dans certains chantiers peu scrupuleux.

Dans la première catégorie, la Turquie compte 3 navires ; l'*Athar-Tevket*, construit à la Seyne, le *Memdookieh* et le *Mesoodieh* qui, l'an dernier, sont arrivés d'Angleterre à Constantinople. Ces deux derniers sont protégés par des plaques de 30 cent. ; ils portent 12 canons de 25 c. et de 18 c. et réalisent une vitesse de 14 nœuds. L'*Athar-Tevket*, avec une cuirasse de 20 c., porte 8 canons de 23 c. et file 13 n. et demi. Dans la seconde catégorie on peut ranger environ 11 navires portant 22 canons de 23 c. et 78 canons de 20 c., cuirassés à 15 c. en moyenne, vitesse de 10 à 11 nœuds.

La Russie a 28 cuirassés, la plupart garde-côtes, dont deux cependant, les *Popowka*, dont on a tant parlé, pourraient au besoin prendre part à une action offensive contre le Bosphore ; un seul navire, le *Pierre-le-Grand*, peut être rangé dans la première catégorie : avec ses plaques de 35 c., ses 4 canons de 30 c. en tourelles, il atteint une vitesse de 14 à 15 nœuds : c'est certainement un navire plus puissant que la *Devastation* anglaise, que l'on a envoyée l'an dernier dans l'escadre de la Méditerranée ; l'un et l'autre d'ailleurs sont exposés à l'objection capitale que l'on peut adresser aux immenses navires d'aujourd'hui de n'être pas maniables et d'être par suite exposés aux attaques d'autres navires moins puissants comme protection ou comme artillerie, mais aussi rapides et plus agiles. A ce grand cuirassé, viennent se joindre en seconde ligne, comme escadre de haute mer, 7 à 8 navires, portant environ 60 canons de 18 à 26 c. Dans ce nombre se trouvent le *Duc d'Edimbourg* et le *Grand-Amiral*, navires neufs à grande vitesse.

La marine autrichienne compte dans la première catégorie le *Custozza* et l'*Erzherzog Albrecht*, qui, avec des cuirasses de 21 c. portent, l'un 8 canons de 26 c., l'autre 8 canons de 24 c., et réalisent des vitesses d'environ 14 nœuds ; puis en seconde ligne 6 cuirassés portant des pièces de 18 à 24 c.

La marine allemande a fait incontestablement des progrès, depuis la guerre de 1870 ; elle peut mettre en ligne, outre le *König Wilhelm* (cuirasse de 20 c.), 4 nouveaux cuirassés de première classe, le *Kaiser* et le *Deutschland*, portant chacun 8 canons de 26 c. et de 21 c., protégés par des plaques de 25 c. et filant 14 n. 5 ; et le *Friedrich der Grosse* et le *Grosser Kurfurst*, navires à tourelles portant chacun 4 canons de 26 c. et 2 de 17 c. et protégés par une cuirasse de 24 c. En totalité, 5 navires de première catégorie, auxquels pourraient se joindre 5 autres navires peu puissants.

L'Italie compte 2 navires fortement protégés et bien armés : le *Palesio* et le *Principe-Amedeo*, tous deux cuirassés à 22 c., portant un canon de 28 c. et 6 de 25 c., ayant la vitesse de 13 à 14 n. prévue pour tous les navires de combat. En outre, elle peut mettre en ligne dans une escadre 8 cuirassés de seconde catégorie, tels que la *Roma*, la *Venezia*, etc. ; enfin, un garde-côtes sans importance réelle. Les grands navires nouveaux en construction ne sont pas encore assez avancés pour qu'on puisse en tenir compte.

L'Angleterre compte en réalité 17 navires à classer dans la première catégorie : le *Devastation*, le *Dreadnought* et le *Thunderer*, ces deux derniers inachevés, navires à tourelles sans mâture, cuirassés à 30 c. (le *Dreadnought* à 35), portant chacun 4 canons de 30 c. et filant de 13 à 14 nœuds ; puis l'*Hercules* et le *Sultan* cuirassés à 23 c., portant ensemble 4 canons de 22 c., 12 de 23 c. et 4 de 18 c. ; l'*Audacious*, l'*Iron-Duke* et l'*Invincible*, le *Swiftsure* et le *Triumph* avec des plaques de 20 c. et chacun 10 canons de 23 c. L'*Alexandra*, navire neuf, cuirassé à 30 c., devant filer 14 nœuds et portant une artillerie puissante de 2 canons de 30 c. et 10 de 25 c. Le *Shannon*, navire à peine achevé, protégé à 23 c., ayant 13 nœuds de vitesse et portant deux canons de 25 c. et 7 de 23 c. Enfin 7 garde-côtes à forte cuirasse, quelques-uns à vitesse un peu réduite, mais portant tous dans des tourelles de 2 à 4 pièces de 25 à 30 c. Sur ces 17 navires, 10 seulement sont des navires d'escadre. En seconde ligne

viennent 4 navires de combat de types remontant à dix à douze ans, inférieurs surtout comme vitesse, ayant des cuirasses de 12 à 17 c. Enfin la flotte est complétée par seize cuirassés plus ou moins démodés, aptes tout au plus à la défense des côtes et des ports.

Venons en enfin à la marine française. Elle peut mettre en ligne comme navires appartenant à la première catégorie 10 navires : 6 cuirassés d'escadre, le *Richelieu*, le *Maréchal*, le *Suffren*, l'*Océan*, le *Colbert* et le *Friedland*, ces deux derniers presque achevés, protégés par des plaques de 20 et 22 c., ayant des vitesses de 14 nœuds, et portant des pièces de 24 et de 27 c. ; puis 4 garde-côtes également protégés : le *Cerbère*, le *Belier*, le *Boule-dogue* et le *Tigre*. À cette première catégorie viennent se joindre en seconde ligne 13 frégates d'un cuirassement modéré, 10 corvettes dont les longues campagnes dans les différentes stations ont prouvé les qualités réelles, enfin un garde-côtes ; dans la troisième catégorie on peut ranger 8 garde-côtes ou batteries flottantes.

Voilà donc, autant qu'il est possible de s'en rendre compte dans un aperçu rapide, la composition des marines des principales puissances européennes. Sans nous étendre sur la valeur absolue de chacune d'elles, nous n'avons voulu indiquer que des termes de comparaison que nous croyons exacts. Il est toutefois un point sur lequel nous croyons utile d'insister, c'est que pour le moment présent, la marine française est loin de se trouver vis-à-vis de la plupart des marines étrangères dans cet état d'infériorité que certains alarmistes se plaisent à signaler. Ce qu'il serait plus exact de dire, c'est que pour maintenir cette situation relative, il est indispensable de réparer peu à peu les vides que le temps fait dans les rangs de toute flotte, de créer de nouveaux types en rapport avec les exigences des progrès de l'art naval ; c'est là le but qu'on doit chercher à atteindre et pour lequel les Chambres n'hésiteront pas à faire tous les sacrifices nécessaires.—*Messenger Franco-Américain*.

LETTRE DE BELGIQUE.

Bruxelles, 16 juin.

Tandis qu'à Bruxelles et dans les autres grandes villes du pays la fièvre de manifestations semble vouloir se transformer—en s'apaisant—en une espèce d'agitation légale, à Anvers les passions sont chaque jour surexcitées par quelque fait de violence.

La journée d'hier dimanche s'était passée à Anvers dans le plus grand calme bien que la procession de Notre-Dame fût sortie comme de coutume et que, seule de toutes les processions accoutumées, elle eût parcouru son itinéraire habituel.—il faut dire que les libéraux—et les plus exaltés avaient organisé une escorte d'honneur chargée de protéger le cortège religieux et, au besoin, de le défendre concurremment avec la police communale contre les insultes ou les attaques qui pouvaient se produire. Dévouement et précaution inutiles, du reste, car la procession a parcouru les rues d'Anvers sans encombre et elle est rentrée sans avoir eu à subir la moindre avanée.

La journée toute entière se passa dans le même calme, et il en eût été de même de la soirée si, sur le tard, une triste nouvelle ne fût venue jeter de nouveau le trouble et l'inquiétude dans les esprits.

Une bataille sanglante avait eu lieu à Hoboken, un faubourg d'Anvers, entre libéraux et cléricaux. Voici quelques détails circonstanciés sur cette déplorable aventure :

Il existe à Anvers de nombreux clubs libéraux. Parmi ces sociétés,—qui ne sont pas exclusivement de la politique,—figure en première ligne le *Maerlands'kring*, ou "Cercle Maerlandt." Cette Société était allée donner hier soir une fête de bienfaisance,—un concert "vocal et instrumental" dans une commune-faubourg des environs d'Anvers, à Hoboken. C'est un centre assez cléricale, moins cléricale pourtant que la plupart des autres communes qui entourent la ville, et en y allant, surtout pour une fête de charité, les libéraux

anversois ne pouvaient pas se douter de l'accueil qui leur était réservé.

Quoiqu'il en soit, le concert touchait à sa fin lorsqu'une troupe de paysans fit invasion dans le local où le *Maerlands'kring* donnait sa fête de bienfaisance, et les membres du cercle anversois furent vivement apostrophés.

Bientôt des paroles on en vint aux coups et une mêlée s'ensuivit.

Entre-temps, quelques libéraux anversois appartenant à la *Ligue des Gueux* avaient été prévenus, et ils accoururent au secours des membres du *Cercle Maerlandt*—dont la position était très-critique.

En voyant arriver ce renfort inattendu, les paysans se replièrent en bon ordre, et tout semblait fini lorsque les Gueux venus d'Anvers furent tout-à-coup attaqués à coups de fourche, de faux, de couteau et même à coups de pistolet: c'étaient les paysans qui revenaient en force.

Un coup de pistolet fut tiré par un assaillant, mais aussitôt il fut saisi et littéralement "fait prisonnier" par les Gueux, qui parvinrent à battre en retraite vers la ville. Cependant plusieurs d'entre eux, des libéraux jouissant d'une grande notoriété, MM. Auguste Michiels, conseiller communal, Rosseels et de Posson avaient été blessés dans la mêlée. Les deux premiers ont reçu des blessures très-graves, et, aujourd'hui, l'état de M. de Rosseels n'était pas sans donner quelque inquiétude à ses amis.

Voilà où nous en sommes. L'antagonisme des villes contre les campagnes ne fait que s'accroître, et vous pensez si des faits comme celui que je viens de vous conter sont de nature à ramener la concorde. Les passions religieuses sont surexcitées, au delà de toute expression. Il faut absolument une détente à la situation présente.

Cette détente le comité libéral qui s'est réuni hier à Bruxelles au Rocher du Cancalle, s'efforce de l'amener. Il s'agirait d'arriver à une réunion-extraordinaire des chambres.

Après une discussion qui s'est prolongée durant plusieurs heures, discussion à laquelle ont pris part des délégués politiques des cercles libéraux de plusieurs grandes villes du pays, un pétitionnement au roi a été décidé.

VARIÉTÉS.

Au nombre des influences abstraites qui sont de véritables puissances dans l'art de guérir, il faut placer la gaieté et la joie.

L'observation prouve que ces passions "diastaltiques" favorisent d'une manière remarquable la guérison des maladies.

En déterminant l'expansion et en portant les mouvements vitaux vers la périphérie, elles allègent les organes internes de tout le poids des maladies qui s'y accumulent, et permettent à l'économie de ressaisir ses forces.

"Les joyeux guérissent toujours," disait Ambroise Paré.

Si l'espérance est aussi salutaire, c'est parce qu'elle est une joie anticipée, un à-compte sur le bonheur.

Un modificateur du même ordre, qui semble trouver dans le corps de l'homme une aptitude toute particulière pour en ressentir les effets, c'est l'harmonie.

Aussi la musique était-elle considérée chez les Grecs comme une des branches de l'art médical.

Apollon, brillante expression de la lumière, était à la fois le dieu de la musique et celui de la médecine.

La mythologie grecque, en attribuant ce double rôle au fils de Latone, cachait une vérité sous le voile de la fiction.

Elle exprimait par une allégorie ingénieuse la puissance du rythme comme moyen de régulariser le jeu de nos organes et de calmer nos douleurs.

La lyre qui était un des attributs d'Apollon, peut être considérée comme le symbole poétique de notre organisme.

C'est en effet, par une série de petits mouvements ou de vibrations que la vie s'agite dans nos tissus.

Le cœur et le poumon frappent une mesure à deux temps.

Toute la science du médecin se réduirait, suivant Bacon, à accorder et à toucher la lyre humaine, de manière à en obtenir des sons forts et agréables.

Qui ne connaît l'influence sédative du rythme sur le système nerveux ?

Le balancement cadencé du berceau et la mélodie plaintive d'une nourrice ne suffisent-ils pas souvent pour amener le calme chez le petit-être qui souffre ?

Chiron jouait du luth pour apaiser les emportements d'Achille. La harpe de David calmait les fureurs de Saul.

Quand les rois grecs partaient pour les combats, ils plaçaient auprès de leurs épouses des musiciens chargés d'entretenir leur chasteté en jouant sur le mode dorique.

Le chancelier Thomas Morus se servait de la musique pour adoucir l'humeur acariâtre de sa femme.

Polybe attribuait la férocité des Cynéthéens à ce qu'ils étaient le seul peuple de l'Arcadie qui ne connût pas la musique.

La musique néanmoins peut aussi, suivant son caractère, produire des effets incitatifs.

L'exemple le plus frappant que nous fournisse à cet égard l'antiquité est celui d'Alexandre, que Thimothée pouvait jeter dans la fureur en jouant sur le mode de Phrygie, et qu'il calmait sur-le-champ en passant au mode lydien.

Le rythme sonore peut, en donnant une nouvelle impulsion au rythme vital et en relevant les mouvements du cœur, faire cesser l'état de syncope et de léthargie.

Alibert raconte qu'une jeune femme plongée dans une mélancolie profonde, et atteinte de convulsions et de syncopes qui duraient des heures entières, fut guérie par les sons mesurés et harmonieux du célèbre violoncelliste Bénazet.

Cet artiste lui-même rapporte qu'à la suite d'une fièvre typhoïde qu'il avait eue dans sa jeunesse, il n'avait été tiré d'une profonde léthargie qu'en entendant la *Marche des Tartares* de Kreuzer, jouée sur un orgue de Barbarie.

Quarin cite l'observation d'une jeune fille qui fut guérie de l'épilepsie par la musique.

La malade ayant un soir entendu de la musique au moment où elle ressentait les signes précurseurs d'un accès, n'en éprouva que les préludes. Ce remède fut répété toutes les fois que l'accès devait se montrer, et la nature, contrariée dans ses dispositions vicieuses, perdit enfin l'habitude des mouvements convulsifs.

Les anciens avaient l'habitude de mêler la musique et le chant aux plaisirs des festins.

Les convives chantaient alternativement ou en chœur, tenant à la main une branche de myrte ou de laurier.

Notre digestion n'est jamais plus facile que lorsqu'une émotion douce et modérée, comme la gaieté, vient s'asseoir à notre table.

Un médecin distingué rapporte qu'il lui est arrivé plusieurs fois d'attribuer l'origine de certaines gastralgies et affections hypocondriaques à l'habitude qu'avaient les patients de prendre leur nourriture seuls et silencieux.

On a remarqué que les troupeaux paissent plus longtemps et avec plus d'activité au son du flageolet ou de la cornemuse, ce qui fait dire aux Arabes que la musique les engraisse.

On a raconté qu'un des médecins les plus célèbres de notre époque, le docteur Récamier, envoyait tous ses dyspeptiques et ses gastralgiques à la colonnade Vendôme, pour y entendre chaque soir la retraite et suivre les tambours.

C'est le même praticien qui, consulté pour une dyspepsie grave par une très noble dame, écrivit la prescription suivante :

"L'estomac aime le rythme.

"Madame la marquise prendra ses repas au son du tambour."

La prescription fut ponctuellement exécutée. La malade loua deux tambours de la garde nationale, qui, le matin au déjeuner et le soir au dîner, vinrent pendant deux mois exécuter des roulements sous les fenêtres de la salle à manger.

Le spirituel docteur Véron disait qu'il ne pouvait plus digérer sans musique.

L'opéra du Caid, où le tambour joue un grand rôle, lui faisait surtout un bien extrême.

Il y a près de trois siècles, J.-B. Porta crut avoir trouvé dans la musique une panacée universelle.

Il prétendit que des instruments fabriqués avec du bois de plantes médicinales produisaient une musique empreinte des propriétés curatives inhérentes à ces végétaux.

D'après sa théorie, aucune fièvre intermittente ne résisterait aux accords d'un violon en bois de quinquina.

Les modulations d'une clarinette en bois résineux seraient souveraines contre les affections des voies respiratoires qui réclament l'emploi des balsamiques.

Les sons d'une flûte en bois de gaiac guériraient infailliblement le rhumatisme et la goutte.

Pardonnons ces aberrations thérapeutico-musicales au célèbre physicien qui, quelques années plus tard, immortalisa son nom en découvrant la chambre obscure.

La musique exerçait sur l'imagination mobile et féconde des Grecs un empire qui tenait du prodige.

Aussi comprenons-nous que ce peuple ait exagéré la puissance de cet art comme moyen de guérir les maladies.

Mais sous notre climat et dans l'état actuel de nos mœurs, nous ne pouvons admettre avec Baglivi, Desault, Bouvet, Kircher, etc., que la musique ait pu guérir des cas de phthisie, de goutte, de peste, d'hydrophobie, de ciatique, etc.

Nous ne pensons pas que de nos jours aucun malade soit disposé à imiter cet homme de qualité dont parle Vigneul de Marville, qui, chaque fois qu'il était souffrant, au lieu de recourir aux médecins, faisait appeler les violons.

Quelque limitées que puissent être les vertus thérapeutiques de la musique, on ne peut toutefois refuser à ce modificateur moitié physique, moitié moral, une action puissante dans certaines maladies nerveuses et mentales.

Comme agent de dérivation morale, la musique peut, en atténuant le sentiment de la douleur, faire cesser en même temps l'irritation qu'elle produit.

Elle peut guérir des maladies spasmodiques, en imprimant aux fibres un mouvement réglé dont elles finissent par prendre l'habitude.

Elle peut, enfin, remédier à la perversion du rythme des facultés physiques chez les gens vaporeux, les hypocondriaques, les hystériques, dont tous les mouvements sont brusques, saccadés, imparfaits.

CE QUE COÛTE UN SULTAN.

L'*Economiste français* achève ses correspondances si intéressantes sur les dépenses de la maison du sultan.

Nous signalerons d'abord les concierges et gardiens qui absorbent de trois à quatre cent mille francs par an.

"Cela tient, d'une part, à ce qu'il existe vingt et une résidences impériales (palais et kiosques), dont quelques-unes sont d'immenses édifices, et, de l'autre, aux habitudes du pays, qui ont conservé les Bekdjis, ou veilleurs de nuit. A Constantinople, comme dans les provinces, chaque centre d'habitation a ses Bekdjis. Ils parcourent les rues pendant la nuit. Sous prétexte de sécurité publique, ils frappent le pavé à coups retentissants avec le gros bâton dont ils sont armés. Le résultat, c'est que les voleurs, avertis de leur présence, s'esquivent, tandis que les habitants sont troublés dans leur sommeil. Malgré les plaintes incessantes de la population, ce système bizarre de garde de nuit est maintenu par les autorités turques. Dans les palais impériaux, les Bekdjis manifestent leur présence d'une façon différente, mais tout aussi anormale; au lieu de frapper le pavé avec leur bâton, ils tirent d'un sifflet des modulations étranges, et cela toute la nuit."

Dans les cuisines, le gaspillage est immense: on y brûle près de trois millions de kilogrammes de bois, l'on y mange en moyenne chaque année quatre cent mille moutons, dix mille chevreaux et agneaux; le sucre pilé ou en pain absorbe quatre cent mille francs, et l'on s'étonnera moins de ces chiffres quand on songera que cinq à six mille personnes sont nourries au palais.

Le vieux palais où sont reléguées les cadines et les

femmes des sultans défunts (il y en a qui ont fait partie du harem du sultan Selim) et le trésor ont aussi leur service spécial.

"Le Trésor renfermait jadis des richesses immenses en diamants, provenant des anciens sultans. Abdul-Aziz s'est emparé des aigrettes, sabres, selles, enrichis des plus belles pierres de l'Inde, et les a fait transformer en colliers, broches, et bracelets à l'usage de ses femmes. Aujourd'hui on n'y remarque plus guère que quatre trônes très-riches, enlevés jadis aux Persans, d'une valeur intrinsèque considérable, mais absolument insignifiants en tant qu'objets d'art. Ils sont littéralement recouverts de pierres précieuses incrustées dans l'or. On y peut voir également un énorme timbre en cristal de roche et quelques émeraudes d'une grosseur prodigieuse.

"La chambre de réception (arz-odace), est tapissée de saïn recouvert de perles. Le poids de celle-ci est évalué à environ 100 oques ou 128 kilog.

"Dans les bâtiments du vieux palais se trouvent divers objets ayant appartenu au Prophète Mahomet. Ces reliques sont à certaines époques de l'année exposées à la vénération des musulmans."

Quarante *Haent admeni* (gardiens du trésor) sont chargés de surveiller, à raison d'une livre turque par mois (23 fr.) la robe de chambre du prophète.

En résumé, les dépenses du palais s'élevaient à quarante-un millions. Abdul-Aziz dépensait, en outre, une douzaine de millions en constructions; ces deux chapitres réunis donnent un total de plus de cinquante-trois millions. Or, la liste civile du Sultan défunt ne s'élevait qu'à trente millions, d'où un déficit plus fort et plus inquiétant chaque année.

Les vaisseaux cuirassés, la grande fantaisie d'Abdul-Aziz, ont coûté plus de deux cents millions, et cette dépense doit être considérée comme absolument improductive.

"En effet, la flotte cuirassée n'est pas exercée en mer. Elle stationnait dans le Bosphore, sous les fenêtres du Sultan. Il ne se lassait pas du spectacle qu'elle lui procurait. L'un de ses amusements favoris était de donner des ordres pour qu'on changeât toute la ligne de bataille, ou bien que l'un des cuirassés prit la place d'un autre. C'était là, pour lui, une distraction. Malgré le pitoyable état des finances et la misère publique, il faisait de nouvelles demandes de cuirassés dans ces derniers temps. En cas de guerre, les officiers qui les dirigent et leurs équipages n'étant pas exercés, on doit douter des services que rendraient ces coûteux navires."

Les noms de ces navires étaient originaux. On y remarque: les *Résultats de l'assistance divine*, l'*Avant-Garde de la Félicité*, l'*Etoile de la puissance*, la *Protectrice de la tranquillité*, etc., etc.

GEORGE SAND CHEZ ELLE.

Regardez cette illustre femme dans le coin de son grand salon du rez-de-chaussée à Nohant: la voilà toute vivante, bien âgée, n'est-ce pas? non; bien fatiguée! pas même. Elle est assise sur un fauteuil étroit comme un tabouret, et, aussi dur; devant elle, son petit guéridon, mobile, à trois pieds, un buvard et une grosse ramette de papier à lettre, bien cousue. Quoi encore? une plume, de l'ancre; et puis? pas d'avantage. Ni livres, ni notes, ni papiers de formes diverses, rien. Est-ce une lettre qu'elle trace ainsi avec cette grosse écriture, nette, régulière, forte, sans ratures et bien droites; une lettre? on le dirait.

Monsieur, pas du tout; c'est un roman qui se fait, un des quatre volumes qui ont été promis à Buloz, en vertu du

traité de Mme Sand avec la *Revue des Deux-Mondes*. Car il est terrible et pointu, ce Buloz, et il faut le servir régulièrement.

Lui aussi, l'éditeur grincheux qui s'est engagé depuis près de dix ans à prendre de Mme Sand, moyennant quatorze mille francs de rente, "tant de pages" de manuscrits, lui aussi, il est malade; lui aussi, il a soixante-douze ans; et lui aussi, il est menacé de suivre sa grande pensionnaire.

Mais ne la perdez pas de vue. Cette main court régulièrement. Les lignes sont comptées, les pages aussi; quand le cahier sera terminé, le livre sera fini.

Elle ne voit que cela en écrivant.

Quand elle trace les premières pages, le plan flotte encore confusément; elle nous en a fait l'aveu. Puis il se fixe graduellement.

D'ailleurs, sa production est rythmée, mesurée; cette fontaine de cristal coule à heure fixe. On parle dans ce salon; que lui importe! On l'interrompt, elle répond, le bruit augmente, cela lui soucie peu. Avant tout il faut produire. Car à Nohant les repas sont réglés, les promenades aussi, et la tâche accomplie on peut s'amuser. On a écrit froidement un bout du chef-d'œuvre, au lieu de faire une bande de tapisserie ou de broder une colerette!

Cette figure longue et calme est appesantie maintenant; les joues sont lourdes, le menton plein et napoléonien, les yeux saillants et lents, le front haut sillonné de méplats et couverts de larges bandeaux gris, touffus, tombants et négligés. La robe de chambre est croisée dans une large ceinture à la Charlotte Corday. La manche est vaste; le poignet libre, rond et aristocratique, se détache d'une manchette sans plis. Les attaches du cou sont puissantes et dégagées.

Chose singulière, il y a de l'indolence et de l'incertain dans cette nature.—Tout d'ailleurs s'échappe par la phrase écrite. Sans le prestige de la plume, cette phrase n'a plus de forme, plus de cohésion. Avec un bout de bois et du papier comme médium, c'est l'harmonieuse, l'incomparable George Sand..... Mais, j'entends, vous voulez causer, controvertir ardemment avec cet esprit si profondément cultivé, observateur, fin, sagace, avec cette âme parfois enflammée d'idéal..... Causer? Oh non! impossible, la conversation est traînante, courte même;—elle languit,—les mots ne viennent pas; que dis-je, la formule reste plate et banale.—C'est un organisme incomplet, une grande intelligence qui se repose; étrange et poignante impression.

—"Madame Sand! dit Dumas fils (qui admire deux femmes dans le monde, elle et Mlle Delaporte), quand je veux la consulter sur une difficulté de la langue, je lui écrit du bout de la plume, elle répond, et je suis sûr de mon affaire. Ce n'est pas un écrivain, madame Sand, "c'est la langue française." Mais si je la consultais de vive voix, elle ne saurait pas ce que je veux dire, ou me demanderait une plume..... pour comprendre."

Du reste, elle avait un mot décisif destiné à ceux qui insistaient pour causer un peu:

"Je ne sais pas me dépenser, disait-elle, je suis détendue."

Esprit merveilleux d'assimilation; vie intérieure immensément développée, passions profondes, variées, impérieuses. A toute heure de sa vie, Mme Sand est le garçon libre, tendre, vicieux, fier, délicat, qui s'enivre et s'attendrit. Sa veste grise, son foulard noué au cou, ses bottes de 1836, ce chapeau gris sur l'oreille, elle l'a porté en quelque sorte toute sa vie, en montant et en descendant comme une déclassée glorieuse l'échelle humaine.

A Nohant, la maison jadis disait presque tout cela: travail, plaisir, fantaisie, caprice surtout. Le visiteur, recherché ou abandonné, soigné d'autant plus qu'il était délaissé, caressé et remercié, sentait cette existence fervente, détachée de tout lien, vivant de chair et d'esthétique.—Grande figure hors des limites usuelles!—Le corridor du premier étage de

Nohant, ces chambres hospitalières alignées et ces enthousiasmes fugitifs, cette façon de pétrir les sentimens délicats, de rêver des expériences *in anima vili*, tout cela laisse de ce George une figure, faite avec la lumière de nos anciennes beautés quand les hommes avaient du génie, avec l'ombre de nos décadences quand les femmes n'ont plus été chastes.....

Seulement, on écrira sur cette tombe qui ne couvre point un académicien:

"Il honora les lettres françaises,"

PAUL SALOME.

SOUVENIRS DE GEORGE SAND.

Nous trouvons dans un recueil souvent curieux à consulter, la *Vie littéraire*, une lettre de George Sand, écrite en 1869, et qui est en même temps une page charmante et un document précieux sur les dernières années de sa vie:

".....Pour les vingt-cinq dernières années, il n'y a plus rien d'intéressant, c'est la vieillesse, très calme et très heureuse, en famille, traversée par des chagrins tout personnels, les morts, les déflections, et puis l'état général où nous avons souffert, vous et moi, des mêmes choses. Je répondrais à toutes les questions qu'il vous conviendrait de me faire, si nous causions; ce serait mieux. J'ai perdu deux petits-enfants bien-aimés, la fille de ma fille, et le fils de Maurice. J'ai encore deux petites charmantes de son heureux mariage. Ma belle-fille m'est presque aussi chère que lui.

"Je leur ai donné la gouverne du ménage et de toutes choses. Mon temps se passe à amuser les enfants, à faire un peu de botanique en été, de grandes promenades (je suis encore un piéton distingué), et des romans, quand je peux trouver deux heures dans la journée et deux heures le soir. J'écris facilement et avec plaisir. C'est ma récréation; car la correspondance est énorme et c'est là le travail. Vous savez cela. Si on n'avait à écrire qu'à ses amis! mais que de demandes touchantes et saugrenues! Toutes les fois que je peux quelque chose, je réponds; à ceux pour lesquels je ne peux rien, je ne réponds rien.

"Quelques-uns méritent qu'on essaie, même avec peu d'espoir de réussir. Il faut alors répondre qu'on essaiera. Tout cela avec les affaires personnelles dont il faut bien s'occuper quelquefois, fait une dizaine de lettres par jour. C'est un fléau, mais qui n'a le sien?

"J'espère, après ma mort, aller dans une planète où on ne saura ni lire ni écrire. Il faudra être assez parfait pour n'en avoir pas besoin. En attendant, il faudrait bien que dans celle-ci il en fut autrement.

"Si vous voulez savoir ma position matérielle, elle est facile à établir: mes comptes ne sont pas embrouillés. J'ai bien gagné un million avec mon travail. Je n'ai pas mis un sou de côté. J'ai tout donné, sauf 20,000 frs. que j'ai placés il y a deux ans, pour ne pas coûter trop de tisane à mes enfants si je tombe malade; et encore ne suis-je pas sûre de garder ce *capital*, car il se trouvera des gens qui en auront besoin; si je me porte assez bien pour le renouveler, il faudra bien lâcher mes économies. Gardez-moi le secret, pour que je les garde le plus possible."

M. le docteur Henri Favre communique au *Figaro* la dernière lettre qu'ait écrite George Sand. Elle est adressée au docteur et datée du 28 mai. C'est une sorte de testament, de profession de foi philosophique:

"Merci de votre bonne lettre, cher ami, je suivrai toutes vos prescriptions. Je veux ajouter à mon compte-rendu d'hier, la réponse à vos questions aujourd'hui. L'état général n'est pas détérioré, et malgré l'âge (72 ans bientôt), je ne sens pas les atteintes de la sénilité.

“ Les jambes sont bonnes, la vue est meilleure qu'elle n'a été depuis vingt ans, le sommeil est calme, les mains sont aussi sûres et aussi adroites que dans la jeunesse. Quand je ne souffre pas de ces cruelles douleurs, il se produit un phénomène particulier sans doute à ce mal localisé, je me sens plus forte et plus libre dans mon être que je l'ai peut-être jamais été. J'étais légèrement asthmatique. Je ne le suis plus. Je monte des escaliers aussi lestement que mon chien. Mais une partie des fonctions de la vie étant presque absolument supprimées, je me demande où je vais et s'il ne faut pas s'attendre à un départ subit, un de ces matins. J'aimerais mieux le savoir que d'être prise par surprise. Je ne suis pas de ceux qui s'affectent de subir une grande loi et qui se révoltent contre les fins de la vie universelle. Mais je ferai pour guérir tout ce qui me sera prescrit, et si j'avais un jour ou deux d'intervalles dans mes crises, j'irais à Paris pour que vous m'aidiez à allonger ma tâche, car je sens que je suis encore utile aux miens.

“ Maurice va mieux. Nous faisons tous des vœux pour votre malade, et nous croyons que vous la sauverez, — et nous vous aimons.”

“ G. SAND.

“ Nohant, 28 mai, 1876.”

Un détail bien touchant. Lorsque George Sand fut mise dans son cercueil, on lui plaça dans la main droite les deux portraits de ses petits-enfants ; dans la main gauche, on mit une branche de laurier. C'est bien ainsi que devait partir une grand'mère, une grande artiste.

UN DRAME EN PERSE.

On communique au *National* de Paris, la lettre suivante d'un négociant français domicilié à Resht en Perse :

Les meurtriers de Salonique trouvent des imitateurs chez nous. Il vient de se passer à Resht une affaire qui vous donnera une assez bonne idée de l'intolérance musulmane. Avant-hier, un Arménien chrétien fut aperçu entrant, pendant l'absence du mari, dans la maison d'une femme mahométane avec laquelle il entretenait des relations coupables. Aussitôt la maison fut environnée d'une foule ivre de fureur et réclamant à grands cris la mort du giaour “ qui avait osé séduire une musulmane et de la femme qui s'était oubliée au point de se livrer à un chien de chrétien.” Fort heureusement la police arriva à temps pour arrêter les deux coupables et les conduire à la prison de la ville, seul moyen de les soustraire à la fureur de la populace.

L'attroupement se dispersa bientôt, et tout aurait été pour le mieux dans la meilleure des villes perses si le gouverneur n'avait eu, le lendemain, l'idée malheureuse de faire mettre en liberté le don Juan d'Arménie, et si celui-ci n'avait eu l'inspiration encore plus malheureuse de se promener sur la place publique en narguant ses assaillants de la veille. L'entourer, l'injurier, le frapper à coups de bâton, le lapider, le mutiler et traîner son cadavre sanglant dans les ruisseaux de la ville, fut pour la foule l'affaire d'un instant. C'est surtout lorsqu'il s'agit du sang qu'il est vrai de dire que l'appétit vient en mangeant. L'homme tué, il leur fallait le sang de sa malheureuse complice. On se rua sur la prison. En un clin-d'œil les portes furent enfoncées, et la misérable créature, après avoir publiquement, et pendant plus de deux heures, subi les derniers outrages, fut littéralement mise en morceaux par ses aimables compatriotes.

Cependant la nouvelle de l'émeute avait été portée au consul de Russie, M. Georges de Nord, bien connu à Paris, où il a été longtemps second secrétaire à l'ambassade russe, qui se trouvait en ce moment à quelques verstes de la ville. Il monta immédiatement à cheval, rentra à Resht au galop et se rendit droit chez le gouverneur pour exiger que l'on prit à l'instant les mesures nécessaires à la protection des autres chrétiens domiciliés dans la ville et que l'effervescence populaire commençait à menacer. Il trouva ce fonctionnaire trem-

blant de frayeur, absolument incapable de dominer lui-même la situation, mais parfaitement prêt à promulguer tous les ordres qu'on lui dicterait. M. de Nord prit immédiatement entre ses mains la direction des affaires, et c'est uniquement à son courage et à sa prompte intervention que nous devons, nous autres malheureux giaux, d'avoir échappé à un massacre général.

Quant au gouverneur, son compte est bon. M. de Nord a expédié un compte-rendu de l'affaire à Téhéran. Le chargé d'affaires russe portera plainte au shah, qui a toutes les raisons possibles pour éviter d'offenser la Russie. Le gouverneur sera donc mandé à Téhéran ; et comme, d'après les lois de ce charmant pays, il ne peut pas être mis en accusation à cause de son haut grade ecclésiastique, il sera simplement invité au palais pour donner des explications au souverain, et tranquillement empoisonné dans une tasse de café. Il ne se fait aucune illusion sur son sort ; mais, en vrai fataliste oriental, il ne fera pas un effort pour s'y soustraire. Quant aux assassins, on en arrêtera une douzaine, à qui on coupera le nez, les oreilles et la main droite : et ainsi tout le monde, à l'exception du pauvre Arménien et de sa complice sera content.

On écrit de Berlin à la *Gazette d'Augsbourg* que le prince de Bismark a longtemps résisté à l'avis des médecins qui lui conseillaient de faire une cure à Kissingen. Le chancelier voulait se contenter de faire un séjour à Varzin, pour se reposer. Un de ses médecins lui ayant déclaré que son refus de se soumettre à une cure d'eau pourrait entraîner des suites mortelles, le prince s'est enfin décidé à se rendre à Kissingen. Il souffre de l'endurcissement d'une veine de la jambe gauche, durcissement qui lui cause des douleurs violentes et l'empêche de marcher et de se tenir debout.

M. Hyacinthe Loyson (le père Hyacinthe) a prononcé un discours à Saint-George's Hall (Londres). Le sujet qu'il avait choisi était l'avenir du christianisme, et l'auditoire se composait principalement de dames. La présidence était confiée à l'évêque de Winchester, et l'on remarquait dans l'assemblée le duc et la duchesse d'Argyll, Mme. Gladstone, lady Selborne, lord Ebury, lord A. Russell, le doge Stanley et plusieurs autres personnages de l'Eglise.

Le père Hyacinthe a pris la parole en français. Il a d'abord dit que la nécessité de notre époque était une réforme dans l'Eglise latine, car la lutte du sacerdoce contre la société n'est pas encore terminée. Il y a trois solutions proposées. Celle proposée au nom de la science tend simplement à l'élimination de la religion par la science. Les deux autres solutions proposées au nom de la politique sont la séparation de l'Eglise et de l'Etat et l'asservissement de l'Eglise à l'Etat. L'élimination de la religion par la science serait par le fait, la séparation de la religion de l'humanité.

L'orateur fait alors remarquer que l'école positiviste poursuit cette solution. Il admire le talent de grand nombre de ses membres. Mais la science ne peut expliquer certains grands problèmes et laisse l'esprit humain dans le doute et les ténèbres. Quant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il n'y voit qu'une forme vague et qu'il est impossible de mettre en pratique. C'est une chimère de vouloir séparer les questions religieuses des questions politiques et sociales. L'Eglise n'est pas seulement une organisation ecclésiastique, mais elle représente un grand principe religieux. Il repousse également la sujétion de l'Eglise à l'Etat comme trop avilissante pour la religion. Il se propose d'exposer sa solution dans un prochain discours.

LES JUGES EN HABIT NOIR.

Il paraît que la magistrature en robe a cessé de plaire et d'imposer. C'est vieux ; cela rappelle le moyen âge, les docteurs de la rue du Fouarre, et l'on va abolir tout cela. Les juges siègeront désormais en habit noir, et même en paletot. Calchas était

d'avis qu'il faut frapper l'imagination des peuples. On pense le contraire aujourd'hui, et nous verrons prochainement déposer sur le bureau de l'Assemblée une proposition tendant à supprimer l'uniforme des jupes. Ce n'est pas absolument une innovation, puisque les juges des tribunaux, en Prusse, siègent tout simplement en habit noir. Nous avons vu à Berlin le tribunal criminel siéger ainsi, et nous devons dire que c'était un spectacle absolument dépourvu de solennité.

Il y a quelques jours à peine, le Grand-Conseil de Genève a décidé que le "costume judiciaire" était supprimé. A Genève, on avait déjà aboli la soutane : aucun prêtre ne peut traverser la rue ni même se montrer à la fenêtre en soutane. Afin de n'avoir pas maille à partir avec les gouvernements étrangers, on a décidé que cette mesure ne s'appliquerait point aux prêtres français et autres, traversant la ville ou ne s'y arrêtant que quelques jours en qualité de touristes. Les clergymen en cravate blanche et en culotte courte sont à peu près tolérés.

La discussion à laquelle a donné lieu, à Genève, la suppression du costume judiciaire, a été très animée. Un homme d'esprit a soutenu que la robe était démocratique parce qu'elle pouvait couvrir et cacher le costume le moins élégant. Il n'est pas sûr qu'à l'avenir tous les assesseurs aient à leur disposition un habit noir. Mais un membre du Grand-Conseil a combattu la toge par des raisons esthétiques : il la trouve fort laide, et elle n'est plus portée que dans les pays arriérés, comme la France et l'Angleterre. On y a renoncé en Prusse et dans la Suisse allemande, où les hommes s'habillent d'une façon très-élégante. Cette raison a convaincu le Grand-Conseil, qui a voté immédiatement, à une imposante majorité, l'abolition de la toge.

NOUVELLES DIVERSES.

—Une dépêche reçue à Ottawa annonce que la difficulté survenue entre la France et l'Angleterre au sujet des pêcheries paraît avoir été réglée à l'amiable.

—Les montants reçus au bureau du revenu de l'Intérieur, au compte de la taxe sur le tabac, pour le mois finissant le 30 juin 1876, se distribuent comme suit :

Spiritueux	\$5,720 29
Tabac.....	2,342 70
Malt.....	269 75
Liqueurs.....	45 10

Le montant des droits perçus sur les importations pendant le même mois est de \$12,832.33. Le montant total des droits perçus pendant l'année finissant à la même date est de \$208,682.07 ; le montant perçu pendant l'année précédente était de \$349,467.60, soit une diminution de \$49,785.55

—Le signal de l'orage a été placé sur le sommet de tous les nouveaux bureaux des Commissaires du Havre.—*National de Montréal.*

—Une des curiosités de New-York est son club des hommes gras. Il faut peser au moins trois cents livres pour y entrer. Le président est arrivé à trois cent soixante-deux. Un journal fait à ce propos une curieuse étude sur le maximum de grandeur et de grosseur que l'homme peut atteindre.

Quant au maximum de grandeur physique, voici ce qu'il y a de plus authentique. Un Suisse vu par Gaspard Bauhin et un Frison, vu par Van der Linden, avaient huit pieds (chacun). Un Suédois, gardé du corps du roi de Prusse, Guillaume 1er, avait huit pieds et demi. Stoller avait vu un homme de la même taille. Uffenbach a mesuré le squelette d'une jeune fille qui était également long de huit pieds et demi.

Voilà donc, jusqu'à plus ample informé, les limites que la taille de l'homme (y compris les jeunes filles) peut atteindre exceptionnellement, et c'est déjà beaucoup. C'est même trop.

En effet, ces géants sont en général d'une intelligence bornée, sans vigueur corporelle, lymphatiques, insoucians, lents à se mouvoir, incapables d'un travail soutenu, souvent mal conformés ou mal proportionnés. Ils meurent ordinairement jeunes et n'ont point ce qu'il faut pour perpétuer l'espèce.

On voit donc qu'il n'y a pas lieu de renouveler l'expérience qu'a faite Berkeley. L'évêque Berkeley, au récit de Watkinson, voulut faire un géant, et il y parvint. L'expérience eut lieu aux dépens d'un pauvre orphelin du nom de Margrath. A seize ans, Margrath avait sept pieds anglais et il n'avait pas cessé de grandir. Comment s'y était pris Berkeley ? C'est ce qu'on ignore. Virey présume que le malheureux fut soumis à l'usage d'une nourriture et de boissons mucilagineuses. La question n'a pas d'intérêt pratique. Epuisé par la rapidité et par l'excès de son accroissement, Margrath était, au sortir de l'enfance, en proie à toutes les infirmités de la vieillesse. Il mourut à vingt ans, et il avait alors sept pieds huit pouces.

Passons à la grosseur. Un médecin anglais, le docteur Coé, cite un de ses compatriotes nommé Edward Bright, qui, à dix ans et demi, pesait 144 livres, à vingt ans 366 livres, et treize mois avant de mourir, 584 livres. Le comté de Lincoln a possédé un phénomène qui ne le cédait au précédent que d'un demi-kilogramme : celui-ci avait dix pieds de circonférence ; sept personnes de taille ordinaire pouvaient entrer dans son habit. Un troisième Anglais a pesé 649 livres ; il y avait 4 pieds 3 pouces d'une de ses épaules à l'autre.

Le *Jarannah News* racontait, en juin 1853, qu'il existait, aux environs de Batavia, un planteur qui, à vingt-deux ans, pesait 565 livres. Arrivé à 600 livres, il pouvait encore aller et venir et prendre soin de sa plantation. Enfin, il augmenta d'abord de 1½ livre et ensuite de 2 livres par jour et mourut étouffé par la graisse lorsqu'il eut atteint le poids de 643 livres.

—Le dernier numéro du *London News* contient à sa dernière page une annonce tellement extraordinaire, qu'elle ne saurait passer inaperçue. C'est une annonce polyglotte, répétée en soixante-quinze idiômes différents, avec leurs caractères spéciaux : langues d'Europe et langues d'Asie, indou persan, sanscrit, hébreu, arabe, javanais, bengali, siamois, malais, chinois, chaldéen, syriaque, maori, etc. Une seule insertion a coûté 500 liv. st. (12,500 fr.). En France, où la publicité est loin d'avoir atteint de telles proportions, il ne serait guère possible d'exécuter un semblable tour de force sans le secours de l'imprimerie nationale, qui seule possède une collection complète de caractères étrangers anciens et modernes.

—Il est question de construire, dans une des anciennes banlieues de Paris, un jardin qui ne serait autre chose qu'un plan en relief, non-seulement de la France, mais encore de la plus grande partie de l'Europe occidentale et du nord de l'Afrique. Les chaînes des montagnes y figureraient avec leurs hauteurs relatives.

C'est ainsi que le mont Blanc, dont l'élevation atteint 4,810 mètres y aurait environ 15 pieds. Une machine à vapeur y alimenterait des fleuves et des mers en miniature. Les routes, les canaux et les chemins de fer y seraient tracés avec la plus grande précision. Il y aurait là une façon attrayante d'enseigner la géographie.

La ville de Paris, s'inspirant des essais de ce genre faits par l'industrie privée, prendrait les frais à sa charge. Un prix d'entrée relativement minime serait perçu, pendant trois ans, et les élèves des lycées y seraient conduits une fois par semaine.

—UNE HISTOIRE DE RATS.—Un journal de l'Ouest raconte que le nombre de rats qui habitent les crevasses rocheuses et les passages souterrains du Pike's Peak, est devenu formidable et dangereux. Ces animaux se nourrissent d'une gomme saccharine qui coule à travers les pores des rochers, comme par une action volcanique. Depuis l'établissement de la station de signaux du gouvernement, sur la crête du pic, à une hauteur d'environ 15,000 pieds, ces animaux ont montré un appétit dévorant pour la viande crue ou cuite, dont l'odeur semble réveiller en eux une férocité égale à celle du loup de Sibérie, quand il est affamé. Ce qui est le plus singulier, c'est que ces animaux ne paraissent jamais le jour. Mais quand la lune jette sa clarté sur la crête du pic, on peut les voir en quantité innombrable parcourir les rochers ; pendant l'été on les voit nager dans les eaux à une petite distance au-dessous du pic, et pendant les nuits obscures, leur passage dans l'eau est marqué d'une lumière brillante, qui donne au lac une couleur argentée.

Il y a quelques jours, M. John T. O'Keefe, l'un des opérateurs du gouvernement à la station de signaux sur le pic, revint à son poste, prenant avec lui sur un cheval un quartier de bœuf. Un peu après la brune, pendant que M. O'Keefe était occupé dans son bureau à expédier les dépêches de nuit à Denver et à Washington, il fut interrompu par de grands cris de sa femme, qui s'était retirée dans une

chambre voisine, et arriva en courant dans le bureau et criant : "Les rats ! les rats !" M. O'Keefe, avec une grande présence d'esprit, enveloppa immédiatement sa femme dans une feuille de zinc, ce qui empêcha les animaux de monter sur elle, et quoique lui-même eût le corps presque entièrement couvert de ces animaux il réussit à fourrer ses deux jambes dans deux bouts de tuyau de poêle et commença alors une lutte désespérée, armée d'une forte canne, pour préserver sa vie. Des centaines de rats étaient morts autour de lui, mais il en arrivait en plus grandes quantités par la porte de la chambre qui avait été laissée ouverte. Le quartier de bœuf fut dévoré en moins de cinq minutes, ce qui ne fit qu'aiguiser leur appétit pour attaquer M. O'Keefe, dont les mains, la figure et le cou furent terriblement lacérés.

Pendant la lutte, Mme. O'Keefe réussit à se trainer jusqu'à dans le bureau, d'où elle jeta un rouleau de fil électrique autour de son mari, et faisant jouer la batterie elle remplit en un instant l'appartement de lumière électrique; des centaines de rats furent tués par la secousse et les autres prenant la lumière électrique pour l'arrivée du jour se réfugièrent dans les crevasses de la montagne. Mais le plus triste de cette aventure, ce fut la destruction de leur enfant, âgé de deux mois, que M. O'Keefe croyait suffisamment avoir protégé en le couvrant avec les draps du lit. Mais les rats l'avaient trouvé et n'en avaient laissé que le crâne.

Deux docteurs qui sont allés voir O'Keefe ont craint un moment qu'il serait nécessaire de lui amputer le bras gauche, mais ils espèrent maintenant pouvoir se dispenser de cette opération.

—M. Godard confectionne en ce moment un ballon monstre, destiné à l'Exposition de 1878. Il sera quatre fois plus grand que celui de 1869.

Voici les proportions de ce géant de l'air : diamètre, 33 mètres; le filet ne comptera pas moins de 42,000 mailles et pèsera environ 3,200 kilogrammes; le câble retenant le ballon captif aura 600 mètres de longueur et pèsera 5,000 kilogrammes.

Cet aérostat pourra enlever cinquante voyageurs. Le poids total enlevé peut être estimé à 24,000 kilogrammes.

Ce ballon coûtera un million.

—Les journaux allemands annoncent la publication prochaine de la grande carte lunaire dressée par le docteur Schmidt. Cette carte, à laquelle le savant astronome a travaillé pendant trente quatre ans, contient 35,000 cratères et un nombre considérable de rivières. Elle est publiée aux frais du gouvernement prussien.

—On nous écrit de Philadelphie qu'il se passe en ce moment des faits inqualifiables à l'Exposition. La galerie de l'Industrie est mise littéralement au pillage toutes les nuits. Notre correspondant s'occupe surtout de la section française, et voici ce qu'il nous apprend.

Pendant la nuit, on ouvre les vitrines des exposants à l'aide de fausses clefs, et on vole des objets de petites dimensions, mais qui ont souvent une assez grande valeur. Dans la nuit du 4 au 5 notamment, M. Paul Soyer, fabricant d'émaux sur métal et un des promoteurs de la réunion des exposants qui a eu lieu le 26 juin, a été victime de vols relativement importants. On lui a pris des petits objets émaillés, des tabatières, des coffrets, etc., pour une somme de sept à huit cents francs. Le jour précédent, c'était le voyage du Bazar à qui on prenait un sac à main. Il y a quatre jours, on volait à un marchand de brosses en ivoire plusieurs petits articles.

Tous ces vols sont commis pendant la fermeture de l'Exposition, alors que les pompiers et les gardiens de service ont seuls accès dans les galeries. Les voleurs choisissent les vitrines les moins apparentes, croyant sans doute qu'on ne s'apercevra pas de leur passage. Les soupçons ne peuvent se porter que sur les personnes qui restent dans l'enceinte de l'Exposition pendant la nuit. Il serait donc facile de découvrir les voleurs, si on voulait s'en donner la peine.

Qu'on ne croie pas, d'ailleurs, que ces faits sans nom se produisent seulement dans la section française. Un des membres de la commission belge nous racontait, il y a quelque temps, que les gardiens de l'Exposition avaient sollicité la permission d'entrer la nuit dans le bureau de la commission pour s'y reposer. Cette permission ayant été accordée, on s'aperçut bientôt que les gardiens songeaient moins à dormir qu'à absorber le contenu de certaines bouteilles destinées à d'autres gosiers que les leurs. C'étaient toutes les nuits de véritables orgies. Les précautions échouaient devant l'audace des voleurs.

Il y avait tout à la fois vol et abus de confiance. Qu'on juge par là de quels éléments est composée la police du Centennial.

—(Messager Franco-Américain.)

CHOSSES ET AUTRES.

Voici ce qu'on lit à la porte d'un gargotier du boulevard des Batignolles à Paris :

AVIS.

"Depuis le décès de ma femme, le servisse ne lais plus rien à désirer com PROPRIÉTÉ."

* *

Voltaire a cherché une fois à faire comprendre ce que c'était que l'esprit, et de guerre lasse, ayant épuisé toutes les démonstrations, il termine en disant : Je le définirais mieux si j'en avais davantage.

* *

"Les faibles,—a dit un jour M. de Girardin—s'exagèrent toujours la force des coups qu'ils portent, parce qu'ils la mesurent à l'effort qu'ils leur ont coûté."

* *

La révolution de Constantinople caractérisée d'un mot : C'est une expérience de *softage* !

* *

Entendu à Versailles :—Par cette température, ne pourrait-on pas au moins mettre un morceau de glace dans le verre d'eau sucrée qui est sur la tribune ?

Oh non ! monsieur, le questeur ne le veut pas.

Et pourquoi ?

Il dit qu'il y aurait trop d'orateurs.

* *

Dans un restaurant à la mode, dont les additions sont célèbres par leur total toujours plus que respectables.

Un garçon cause avec un monsieur qui est en train de déjeuner.

—Notre patron, c'est la crème des hommes, allez ! Et bon ! et simple dans ses habitudes, pas fier, dur pour lui-même ! Tenez, monsieur, vous ne le croiriez peut-être pas, et je puis pourtant vous le certifier : lui, un homme qui pourrait avoir sur sa table ce qu'il y a de mieux, il mange la même nourriture que ses clients.

* *

Un étudiant en droit demandait à un de nos plus savants magistrats :

—En Turquie, peut-on appeler d'une sentence en matière criminelle, et l'arrêt peut-il être cassé ?

—En pareille matière répondit ce grave personnage de son air le plus sérieux, il n'y a "cassation" que dans un seul cas.

—Lequel ?

—Quand la corde casse !

* *

Ugène comparait devant la 6e chambre pour s'expliquer sur le rapt d'un pigeon décroché en plein jour de l'étalage d'un marchand de gibier.

LE PRÉSIDENT.—Vous êtes accusé d'avoir volé un pigeon. Pourquoi vous êtes-vous approprié ce volatile sans en offrir le prix ?

UGÈNE.—Dame ! mon président, j'ai cru être utile à la société en rendant à ce pigeon les derniers devoirs.

* *

On parlait entre femmes d'une jeune fille dont la beauté fait sensation, mais qui, pour des raisons de fortune ou autres, ne voit aucun des nombreux soupirants se déclarer formellement.

—Elle fait toutes les conquêtes qu'il lui plaît, dit l'une.

—C'est vrai, répliqua une autre ; mais elle donnerait tous ses sujets pour avoir un maître.

ANNONCES NOUVELLES.

HECTOR PAGEAU

SEUL AGENT

POUR LES MACHINES A COUDRE

RAYMOND,No. 92, RUE ST. JEAN,
HAUTE-VILLE.

A toujours en mains un grand assortiment d'AIGUILLES pour toutes sortes de Machines à Coudre.

Québec, 24 juin 1876.—1m.

VINS, LIQUEURS !!

Vins de la Maison Duclos Freres

BORDEAUX.

Nazaire Turcotte

MARCHAND DE VINS ET LIQUEURS, EN GROS

RUE DALHOUSIE.

Vient de recevoir directement de Bordeaux par le *Truch*, du vin français rouge et blanc, en bouteilles et demi-bouteilles, ainsi qu'en fûts, par barriques et demi-barriques, aussi, de l'absinthe Suisse, du Vermouth, etc.

Les vins blancs, de qualité exceptionnelle, se composent surtout de Sauterne et de Barsac.

Le *Strethpey*, autre navire français, veu de la Charante, a apporté aussi une uoe cargaison de cognac en fûts et en caisses de la fameuse maison QUANTIN & Cie.

Ces vins et liqueurs sont en vente dans les principales maisons de la Cité.

Québec, 10 juin 1876.

BRITISH NORTH AMERICAN.**Maison de Rafrachissements**

SITUÉE

A la Canadiere

A un mille de distance du Pont Dorchester.

Les habitués du Delmonico et le public en général seront certains de trouver au British North American, les vins les mieux choisis et les meilleurs cigares. La nouvelle maison de M. Thomas Lavallée est une maison de premier ordre, tout-à-fait exceptionnelle.

Québec, 10 juin 1876.

MOUNTAIN HILL HOUSE

(ci-devant Hôtel Fréchette.)

94, Cote Lamontagne, Basse-Ville,
QUEBEC.

JOSEPH TRUDEAU,

Propriétaire.

Québec, 3 juin 1876.

DUQUET & DALLAIRE

Horlogers et Bijoutiers.

No. 179,**RUE ST. JOSEPH,
ST. ROCH.**

MM. Duquet et Dallaire viennent de recevoir leur dernière importation qui complète leur assortiment en

MONTRES ET BIJOUX,

EN OR ET EN ARGENT.

HORLOGES, ETC., ETC.

qu'ils vendent à très-bas prix.

Montres, Horloges et Bijouteries réparées et garanties.

Toute commande sera exécutée avec soin et promptitude.

DUQUET & DALLAIRE,

179, Rue St. Joseph.

Québec, 3 juin 1876.—1m.

J. & W. REID

No. 40, Rue St. Paul, Quebec.

Manufacturiers de Papier-Feutre pour le rembrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.

Papier Gondronné pour couvertures de maisons.

Papier à envelopper, Gris, Brun, Drats et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

Sacs de papier fait à la machine, pour épiceries et nouveautés, de toute qualité et de toute grandeur.

Livres blancs, pour comptes ou mémoires, grands ou petits faits sur commande, dans le plus court délai.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

De papier à écrire, d'Enveloppes, de Plumes et d'Encre.

Enfin toutes sortes de Papeteries.

Le tout sera vendu au plus bas prix, soit en gros, soit en détail.

Tapisseries, en gros seulement.

J. & W. REID,

Québec, 18 juin 1876.

PROGRES.

NOUVEAU MAGASIN

DE

CHAUSSURES,

EN GROS ET EN DETAIL,

Au No. 260, RUE ST. JOSEPH, vis-à-vis M.
Frs. Laflamme, boulanger, et au No. 60,
RUE DU PONT, ST. ROCH.**M. GEORGE BINET**

Désire informer ses amis et le public en général qu'il a en main un assortiment considérable de CHAUSSURES FINES ET DE TRAVAIL, de la plus grande élégance et de la première qualité, qu'il vendra à très-bon marché.

Il est aussi prêt à recevoir des commandes pour des ouvrages de toutes descriptions dont il garantira la solidité, vu qu'il emploie, pour la confection de ses chaussures, les meilleurs matériaux et les meilleurs ouvriers; le tout sous la surveillance de M. C. BINET, père, autrefois de la société CAMPBELL & BINET, du faubourg St. Jean.

Les chaussures suivantes seront toujours en main, telles que :

BOTTINES DE PRUNELLE, pour Dames, Filles et Enfants;

BUTTES, SOULIERS et CONGRESS de travail, pour Hommes et Garçons;

CHAUSSURES FINES pour tous les goûts.

Une visite est respectueusement sollicitée.

GEO. BINET.

N. B.—Les marchands de la campagne sont spécialement invités à venir examiner nos chaussures et voir nos prix avant d'acheter ailleurs.

Québec, 24 juin 1876.—1m.

Au Bloc Brunet

COIN DES

Rue St. Joseph et de la Chapelle,

ST. ROCH.

L. N. HENault

Marchand de Nouveautés

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public que son importation du printemps est maintenant reçue et que tous les départements de ses magasins sont au grand complet.

SPÉCIALITÉS DE CHAPEAUX,

FLEURS,

ÉTOFFES A ROBES

ET A COSTUMES,

ETC., ETC.

DRAPS, TWEEDS, ETC.

Une visite est respectueusement sollicitée.

L. N. HENault.

Québec, 27 Mai 1876.



J. B. LALIBERTE,
CHAPELIER ET MANCHONNIER,
No. 54, Rue St. Joseph, St. Roch,
QUEBEC.

A constamment en main toutes sortes de
Chapeaux et Fourrures,
de toutes descriptions, confectionnés pour
Dames et Messieurs, dans le meilleur goût.
Salle d'échantillons de Fourrures ouverte
tout le long de l'année.
Québec, 24 juin 1876.—1m



EMILE JACOT,

IMPORTATEUR

— DE —



MONTRES ET BIJOUX FINS,
ARGENTERIES ET PENDULES,
ETC., ETC., ETC.

No. 37,  No. 37,
RUE de la COURONNE,
ST. ROCH, QUEBEC.

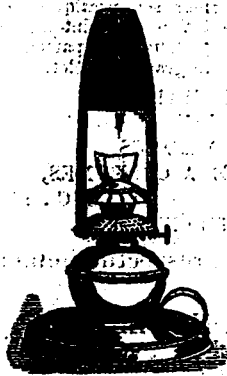
M. EMILE JACOT prévient ses nombreuses
pratiques et le public en général qu'il vient de
recevoir d'Europe un assortiment considérable
de Montres, en or et en argent, bijouteries de
toutes sortes, etc., etc., qu'il vendra à des prix
réduits.

AGENT ~~DES~~ AGENT
Pour les célèbres lunettes brevetées de Black.
Québec, 27 Mai, 1876.—2m

F. O. Vallerand

IMPORTATEUR,
Cote Lamontagne, et 14 rue Notre-Dame
BASSE-VILLE.

LAMPES, FANAUX, VERRERIES



Huile de Charbon,
Pétrole,
Kerosene,
Benzine,
Huile pour Machines,
Huile Noire.

AUSSI :
Globes,
Cheminées,
Abat-Jour,
Mèches,

ET AUSSI

Tous les articles nou-
veaux et améliorés
dans ce genre.

Québec, 27 Mai 1876.

VIN DE
QUININE
DE
CAMPBELL.

Le célèbre tonique fortifiant qui guérit :
La perte d'appétit,
Les dépressions morales,
La dispepsie,
La débilité, etc., etc.

DEFIEZ-VOUS DES
Contrefaçons à bon Marché
Qui ne contiennent
NI QUININE,
NI SHERRY.

Le seul vin de Quinine véritable est
celui de

CAMPBELL

Nous n'avons rien à faire avec ces
imitations à bon marché et sans valeur.

En vente chez M. G. Mountain, T.
LeDroit, J. B. Z. Dubeau et Gingras &
Langlois.

Québec, 3 juin 1876.—6m

Edward Carbray

PAPETIERS

No. 62, Rue St. Paul, Basse-Ville,
QUEBEC.

SACS DE PAPIER,
BOITE EN CARTON,
BOITE A THÉ EN CARTON,
PAPETERIE,
FICELLE,
CORDAGE,
ETC., ETC.

L'assortiment est maintenant au com-
plet.

Une visite est respectueusement
sollicitée.

Québec, 10 juin 1876.—1 m.

JACQUES AUGER

SYNDIC OFFICIEL,

RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE,
QUEBEC.

(BATISSÉ STADACONA.)

Québec, 27 Mai, 1876.—4f

DUQUET & CIE.,
Horlogers et Bijoutiers,



NO. 1 NO. 1

RUE DE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE,
QUEBEC.

Ont constamment en main un des meilleurs
assortiments de montres en or et en argent, bi-
jouteries et orfèvreries de toutes sortes.
Québec, 27 Mai, 1876.—1m.

JEAN BLOUIN,
TAILLEUR,

No. 5, ESCALIER CHAMPLAIN, No. 5,
BASSE-VILLE, QUEBEC.

Ayant été plusieurs années dans une des
premières maisons de Montréal et des Etats-
Unis comme premier tailleur et ayant toujours
satisfait ses pratiques, espère par là mériter
l'encouragement du public.

PRIX MODÉRÉS.

Québec, 24 juin 1876.—1m.

A. LAPOINTE,

CHAPELIER ET MANCHONNIER

Coin des rues Des Fossés et du Pont,
ST. ROCH.

On trouvera toujours à cet établissement
un assortiment des plus complets en Chapeaux
de Satin, de Feutre, de Paille et de tout autre
genre. Chapeaux de toutes sortes réparés avec
soin et promptitude.

La seule manufacture de chapeaux à Québec.
PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Québec, 27 Mai 1876.—1m.

LE REVEIL

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAIT LE SAMEDI.

Bureaux, 30, Rue St. Louis,
QUEBEC.

Abonnements pour le Canada.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de
chaque mois. Il n'y a pas de frais de poste.

Pour l'année..... \$3.00
Pour quatre mois..... 1.00

Abonnements pour les Etats-Unis et l'Europe.

Pour l'année..... \$3.50
Pour 4 mois..... 1.25

ANNONCES.

(PAS PLUS DE SIX LIGNES.)

Pour 1 mois..... \$0.75
Pour 3 mois..... 2.00
Pour 6 mois..... 3.00
Pour l'année..... 4.00
Chaque ligne additionnelle..... 0.10
Québec, 27 Mai 1876.

Imprimé et publié par A. Bules, propriétaire et ré-
dacteur-en-chef, 30, rue St. Louis, Haute-Ville,
Québec.